

Dialogue

des Fêtes Municipales

CAUDRY

Meilleurs
Voeux



Fête Foraine
de Sainte Maxellende

Vie Localepages 1 à 5
 Expression librepages 6 et 7
 En Brefpages 8 à 10
 Il était une fois.....page 11
 Père-Mèrepages 12 et 13
 Vie des Séniors.....pages 14 et 15
 Point Jeunes.....pages 16 et 17
 Vie Sportive.....pages 18 à 20
 Environnementpage 21
 Logement.....page 22
 Commerce et Artisanat.....page 23
 Vie Associative.....pages 24 et 25
 Vie Culturelle.....pages 26 et 27
 Santé.....page 28
 Etat Civil.....page 29

*Chères Caudrésiennes,
 Chers Caudrésiens,*

2005 est terminé et 2006 vient de naître comme beaucoup de petits Caudrésiens. La population de Caudry doit en effet augmenter si l'on s'en réfère à la fréquence des naissances et des ouvertures de classes.

C'est déjà la 11ème fois que je vous présente mes vœux et malheureusement la situation internationale est toujours la même. Plus que jamais la pauvreté reste le fléau de notre civilisation et on ne peut que déplorer pour le moins qu'un milliard d'individus vivent dans le monde avec moins d'un dollar par jour.

Dans ce contexte, je tiens à saluer le précieux travail effectué par notre CCAS, les travailleurs sociaux et les associations caritatives qui ont organisé récemment un spectacle de Noël à l'intention de ceux qui sont confrontés aux difficultés de la vie. Dans ce cadre 3418 personnes ont été accueillies au CCAS en 2005. Albert Schweitzer disait « Celui à qui la souffrance est épargnée doit se sentir appelé à soulager celle des autres ». Heureusement le don de soi habite les nombreux bénévoles des associations caritatives locales que je salue pour leur action exemplaire.

Je ne reviendrai pas sur les grands événements de 2005 et n'évoquerai pour 2006 que quelques points :
 La zone industrielle va s'étoffer et elle permettra d'accueillir des entreprises nouvelles comme récemment DLV Europe.
 Le Foyer intergénérationnel attendu depuis si longtemps par nos seniors sera entrepris en 2006 ce qui leur permettra d'avoir un espace digne d'eux avec de petites salles pour des ateliers et des conférences.

2006 ce sera aussi l'année de la création de la grande Communauté du Caudrésis, forte de 33 000 habitants et issue du regroupement de l'Est-Cambrésis et de Carnières Sud.

2006 verra certainement le démarrage du chantier du Centre de Formation des Apprentis, du Pôle d'Échanges de la Gare, du Centre de Secours et d'Incendie, de l'extension de la Maison de Retraite et du Foyer Paul Levayer, l'ouverture de la Résidence logements et bien d'autres choses. Tout ceci étant, sauf le Pôle d'Échanges, réalisé par nos partenaires.

S'agissant des travaux qui seront entrepris par la ville, les deux années qui s'annoncent, ils seront essentiellement consacrés aux travaux de proximité et d'embellissement au sein de tous les quartiers. Cette inflexion dans nos investissements nous permettra de continuer à diminuer l'endettement pendant que nous continuons à oeuvrer pour réaliser des économies de fonctionnement. Tout ceci devrait nous permettre de terminer l'actuel mandat municipal sur des bases budgétaires encore améliorées et avec une pression fiscale modérée.

Pour conclure, j'adresse des remerciements aux dirigeants des associations qui font la vie et le renom de notre commune, à tous les Caudrésiens qui font bouger et qui participent au dynamisme de notre ville.

A tous je souhaite une excellente année 2006 avec, travail, santé, bonheur

Très Cordialement
 Guy BRICOUT
 Maire de Caudry
 Conseiller Général du Nord



Visite de deux logements témoins

Mardi 3 janvier 2006 après-midi, Monsieur le Maire accompagné du conseil municipal a visité en présence des représentants de la société PARTENORD HABITAT les deux logements témoins de la résidence en cours de construction à proximité de la crèche. La rue desservant la résidence sera dénommée rue Paul Moreau en hommage à l'ancien maire de Caudry décédé le 24 octobre dernier. Les deux bâtiments composant la résidence s'appelleront respectivement « Marco Polo » et « Jules Verne ».

Cette résidence proposera des logements de grande qualité de une à trois chambres, avec balcons et garages en sous sol. La mise en location est prévue pour le deuxième trimestre 2006. Le service clientèle de PARTENORD HABITAT pourra vous apporter tous les renseignements nécessaires pour la location de l'un des 44 appartements au 0820 00 59 59. Un Commercial de PARTENORD HABITAT se tiendra à votre disposition pour tout renseignement le Jeudi de 14H à 16H au Grenier de la Bibliothèque Victor Hugo.



Il est composé comme suit :
 - Guy BRICOUT, Président
 - François-Xavier VILLAIN et Jean-Pierre MAILLARD, Vice-Présidents
 - Guy COQUELLE, Secrétaire
 - Jean-Marie DEVILLERS, Jean-Pascal LEROUGE, Gérard BOURY, Pierre FOVEZ, Conseillers
 - Pascal BERTIEUX, Directeur
 - Faustine BALLESTEROS et Yves BLEUZET, instructeurs.

Dans le cadre de la décentralisation, l'Instruction des autorisations d'urbanisme a été transférée aux communes de plus de 10 000 habitants.

Fortes de leur expérience en matière de coopération intercommunale et dans un souci de rationalisation de l'action publique, les Villes de Cambrai et de Caudry ont décidé de se regrouper afin d'exercer, ensemble, leur nouvelle compétence. C'est ainsi que depuis le 1^{er} janvier 2006, les autorisations d'urbanisme sont instruites par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) « les Murs Mitoyens », dont le siège est à Caudry.

Pour les administrés, rien ne change : ils continueront à déposer leurs dossiers dans leur commune, cependant ceux-ci ne seront plus transmis aux services de la DDE mais au SIVU « Murs Mitoyens ». Souhaitons une bonne mise en route à cette nouvelle structure !



Le Maire de Caudry, Conseiller Général du Canton de Clary, est membre du Conseil d'administration du Syndicat Départemental

1

CAUDRY

Bulletin d'information de la Ville de CAUDRY
 Directeur de la publication Guy BRICOUT
 Rédaction A. MEULAND, DIJOLIANDE, L. HOPEZ
 Photos SERVICE COMMUNICATION
 avec la participation de M. Y. LORRIAUX
 Impression Imprim JMG 59540 CAUDRY
 Numéro ISSN : 1265-8065
 Dépôt légal : 3ème trimestre 2004
 Remerciements pour les photos
 à Y. Lorriaux et J. Grassart

Vie Locale

CAUDRY

ARRETE MUNICIPAL

REGLEMENTANT LES BRUITS DANS LES QUARTIERS RESIDENTIELS

Vu les articles L.2212-2, L.2213-4 et L.2214-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Vu le Code de la santé publique et notamment les articles R1336-7 à R1336-10
Vu le Code pénal et notamment les articles R.610-5 et R.623-2.

Considérant qu'il appartient au maire de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les bruits, y compris les bruits de voisinage, les rassemblements nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous actes de nature à compromettre la tranquillité publique ;
Considérant les plaintes de riverains concernant le caractère bruyant de certaines activités professionnelles troublant les quartiers résidentiels,
Considérant qu'il a été constaté que des activités professionnelles bruyantes avaient été développées dans un quartier résidentiel en perturbant la tranquillité du quartier.

ARTICLE 1 :

Sont interdits, de jour comme de nuit, dans les quartiers résidentiels ci-dessous, tous bruits particulièrement gênants causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage :

- le lotissement dit Aupicq
- les Blancs Bois
- la Hurée des Prettes
- le quartier Transval
- le quartier Maupassant.

ARTICLE 2 : LIEUX PUBLICS ET ACCESSIBLES AU PUBLIC

Sont interdits, en tous lieux publics ou accessibles au public, les bruits particulièrement gênants par leur intensité, leur durée, leur forte charge informative, leur caractère agressif ou répété qu'elle qu'en soit leur provenance, tels que ceux produits par :

- les cris et les chants de toutes natures, notamment publicitaires, les émissions vocales et musicales au moyen d'instruments de musique et d'appareils de diffusion sonore.
- toute réparation ou réglage de moteur, qu'elle qu'en soit la puissance.
- l'usage de postes récepteurs de radiodiffusion ou de télévision, de magnétophones, d'électrophones ou de tous appareils analogues à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec des écouteurs.

Toutefois, des dérogations pourront être accordées lors de circonstances particulières, telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances... dont la police incombe à l'autorité municipale.

Les demandes de dérogation devront être déposées à la Mairie de Caudry - à l'attention de Monsieur le Maire - deux mois avant le jour de la manifestation.

Ville de CAUDRY - <http://www.caudry.fr> - Tél. : 03 27 75 70 00
Place du Général de Gaulle - BP 10199 - Fax : 03 27 75 70 01
59544 CAUDRY CEDEX - E-mail : accueil@mairie.caudry.fr



Les dérogations pour les manifestations soumises à une réglementation spécifique dont l'application est placée sous l'autorité du Préfet devront également faire l'objet d'une autorisation préfectorale.

ARTICLE 3 : LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Les propriétaires, directeurs ou gérants d'établissements ouverts au public, tels que cafés, bars, restaurants, bals, salles de spectacle, discothèques, Salles polyvalentes doivent prendre toutes mesures utiles pour que les bruits ou les vibrations émanant de leurs établissements ou résultant de leur exploitation ne soient en aucun moment une cause de gêne pour les habitants des immeubles concernés et le voisinage et ceci de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : AUTRES ACTIVITES PROFESSIONNELLES, CHANTIERS PUBLICS

Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention urgente.

Tous moteurs de quelque nature qu'ils soient ainsi que tous appareils, machines, dispositifs de transmission, de ventilation, de réfrigération ou de production d'énergie utilisés dans des établissements dont les activités ne sont pas assujetties à la législation spéciale des installations classées doivent être installés et aménagés de telle sorte que leur fonctionnement ne puisse en aucun cas troubler le repos ou la tranquillité des habitants.

Sont l'objet d'une dérogation les travaux bruyants sur la voie publique indispensables à la continuité du service public et ne pouvant être exécutés entre 7 h et 20 h.

ARTICLE 5 : CONSTATATIONS DES INFRACTIONS

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et punies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 6 :

Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Capitaine Commandant la Brigade de Gendarmerie de Caudry, le Gard champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Madame la Sous-Préfecte de Cambrai en application des dispositions de la loi n°82-213 modifiée et complétée.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille (Rue Jacquemars Gielée) dans un délai de deux mois à compter de son affichage.



Quartiers concernés :

Le Quartier du Transval
L'Hurée des Prettes
Lotissement dit Aupicq
Les Blancs Bois
Le Quartier Maupassant



CAUDRY

ARRÊTÉ DU MAIRE

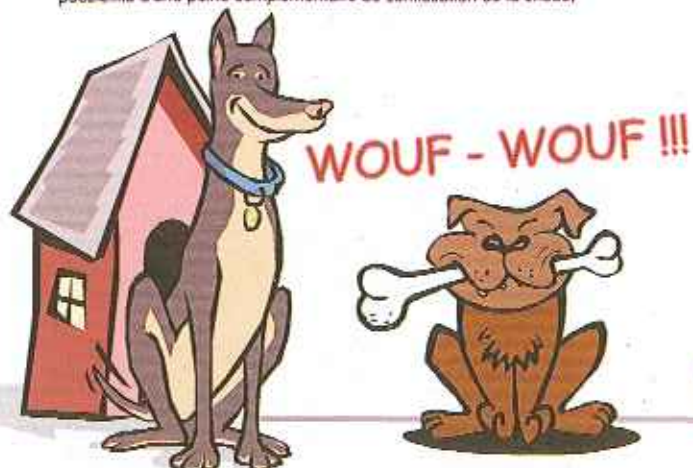
ARRÊTÉ REGLEMENTANT LES BRUITS DE VOISINAGE OCCASIONNES PAR LES ANIMAUX

Nous, Maire de la Ville de CAUDRY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2212-1 et L2212-2, en tant que la police municipale a pour objet de réprimer les atteintes à la tranquillité publique telles que les bruits de voisinage,

Vu les articles R 1336-6 à 10 du Code de la Santé Publique relatifs à la lutte contre les bruits de voisinage

Vu les articles 131-13 et R 623-2 du Code Pénal punissant les bruits troublant la tranquillité d'autrui d'une amende prévue pour les contraventions de 3^e classe avec la possibilité d'une peine complémentaire de confiscation de la chose,



Arrêtons :

Article 1 : Toute personne ayant des animaux placés sous sa garde est tenue de prendre les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, de jour comme de nuit, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive, sans pour autant porter atteinte à la santé des animaux.

Article 2 : Tout bruit de voisinage lié au comportement d'un animal pourra être constaté et sanctionné, sans qu'il soit besoin de procéder à des mesures acoustiques, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité d'autrui par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité

Article 3 : Les aboiements de chiens intempestifs sont donc interdits et leur maître ou les personnes qui en ont la garde sont donc tenus de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser ce trouble de voisinage. Les propriétaires de chiens pour lesquels il aura été constaté que les aboiements portent atteinte à la tranquillité d'autrui par leur durée, répétition ou intensité pourront se voir infliger une amende prévue pour les contraventions de la troisième classe.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (143 Rue Jacquemars Gielée) dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de son affichage.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des services, Monsieur le Lieutenant Commandant la Brigade de Gendarmerie de Caudry, l'agent de police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai en application des dispositions de la loi n°82-213 modifiée et complétée.



Ville de CAUDRY - <http://www.caudry.fr> - Tél. : 03 27 75 70 00
Place du Général de Gaulle - BP 10199 - Fax : 03 27 75 70 01
59544 CAUDRY CEDEX - E-mail : accueil@mairie.caudry.fr



Les illuminations de Noël 2005

Remarquables, encore cette année, les illuminations de Noël à travers la ville. Élegance et sobriété dans la décoration, caractérisent les effets de lumière.

Y.L.

ARRETE DE CIRCULATION Zone 30



LA ZONE 30

Un outil d'aménagement Urbain

dans une politique globale de déplacements instaurée par le décret du 29 Novembre 1990 pour notamment sécuriser l'espace piéton, les zones 30 délimitent des secteurs de la ville où les véhicules ne peuvent dépasser la vitesse de 30km/H et dont les entrées et sorties sont annoncées par une signalisation et font l'objet d'aménagements spécifiques (Art. 110-2 du Code de la Route).

Cet outil, conforme au concept de l'aménagement de la Place du Général de Gaulle, trouvera son efficacité en matière d'amélioration de la sécurité des usagers et de la qualité de vie du centre ville.

Voies concernées par la zone 30 du centre ville de Caudry

- Rue Aristide Briand (de la Place du Général de Gaulle à la rue Albert Thomas)
 - Rue du Maréchal Leclerc RD16 (de la Place du Général de Gaulle à la rue de la République)
 - Rue de Saint Quentin RD16 (du n°11 à la Place du Général de Gaulle)
 - Rue Fernand Beauvillain (de la Place du Général de Gaulle à la rue de la République)
 - Place du Général de Gaulle
 - Rue Auguste Marliot (de la Place du Général de Gaulle à la rue Jacquart)
 - Rue Roger Salengro (de la Place du Général de Gaulle à la rue Jacquart)
- conformément au plan ci-joint.

Il est recommandé de ne pas faire de marquage au sol des passages piétons à l'intérieur d'une zone 30, afin d'accroître la liberté de déplacement des piétons.



Zone 30

Les travaux d'aménagement de la Place du Général de Gaulle et de la rue Roger Salengro sont terminés.

L'objectif de cette opération consiste à changer l'image trop routière du centre ville en composant un espace fonctionnel et convivial, redonnant une place confortable aux piétons avec les nouvelles fonctions de l'hyper centre et de son Pôle Plus.



Inauguration du Théâtre

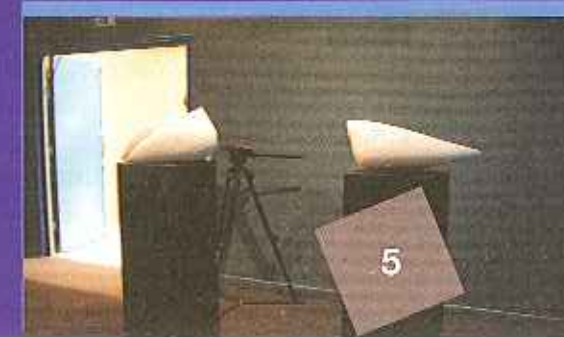
Le Théâtre a été inauguré en présence du Préfet de Région Jean ARIBAUD, du Président du Conseil Général du Nord, Bernard DEROSIER, de la Sous-Préfète Marie-Françoise LECAILLON et de Brigitte DOUAY, Député Européen et Conseillère Régionale. En même temps que l'inauguration, les personnalités ont pu voir la Place et ses aménagements. Le succès du programme des Scènes Mitoyennes qui se déroule dans le Théâtre, apporte la preuve que cet outil culturel était indispensable.



Intermède musical de grande qualité proposé par deux élèves de guitare de l'Ecole de Musique



L'exposition de sculptures de Nicole CHACUN - DOYER au "Pont des Arts" a clôturé cette manifestation.



⇒ Droit de réponse immédiat

Chaque groupe reçoit avant la publication les textes et peut répondre immédiatement.

Le Maire rappelle que par souci d'économie, le journal est désormais distribué par les élus du Groupe "Ensemble pour Caudry" et par Mme ETHUIN "Pour une gestion plus adroite", le groupe "Caudry pour tous" n'y participant pas.

DROIT DE REPONSE à pour une gestion plus adroite :

Mme ETHUIN-DISDIER (ou plutôt Mr DISDIER dont je reconnais le style) travestissent mes propos :

- en ce qui concerne la zone commerciale j'ai toujours dit et je le répète qu'elle générerait 250 emplois dont 150 dans les magasins qui seront créés et 100 pendant le temps de la construction (ce qui a été dit pour une opération similaire par Saint-Amand-les-Eaux). D'ailleurs c'est du rabâchage car je demande aux lecteurs de se reporter au Dialogue précédent où tout cela est déjà écrit en détail en réponse à la même observation.

- je ne me suis pas trompé en ce qui concerne l'eau et je dirai à Mme Ethuin-Disdier que c'est trop facile après coup, alors qu'on n'a rien fait de tenter de donner des leçons.

Je pense toujours qu'il fallait le faire car le contrat n'a pas été respecté selon le conseil municipal, en ce qui concerne l'augmentation de la production d'eau. Simplement je reconnais avoir sous estimé la puissance juridique des multinationales. D'ailleurs l'ensemble du conseil municipal, y compris Mme Ethuin-Disdier, m'a autorisé à saisir le Conseil d'Etat. D'autre part il n'y aura pas de catastrophes financières, ne vous en déplaise, mais simplement à compenser le manque à gagner de la SADE pendant la période où elle a été exclue, c'est-à-dire à lui verser le bénéfice qu'elle n'a pas fait.

- Mme Ethuin-Disdier fait de la désinformation.

Le 5/12 ayant été choisi par le gouvernement comme date de la commémoration nationale des combats d'Afrique du Nord. La municipalité et moi-même respectons cette décision bien qu'elle ne nous semble pas opportune.

A chaque date citée j'ai demandé à un de mes adjoints de m'excuser. J'ai retenu la date du 05/12/2006 et je serai présent ce jour là !

Quant à l'Harmonie Municipale, je rappelle à Mme Ethuin-Disdier que c'est une association.

Je l'invite aussi à relire ce qu'elle écrit :

- Le conseil municipal s'est tenu le 14/12 et non le 15/12

- Il ne faut pas confondre la Générale des Eaux et la Française des Eaux (ou des Jeux ?).

DROIT DE REPONSE à Caudry pour tous :

Le Comité de Jumelage avec Wedel existe toujours.

Le restaurant scolaire et les classes de neige avaient été confiés au privé bien avant que je sois maire.

Le service municipal « Jardins et espaces verts » existe heureusement toujours et réalise d'excellents travaux. Par contre la grande majorité des fleurs est achetée par marché et n'est donc plus produite dans nos serres en raison du coût du chauffage. Nous avons fait un calcul qui nous a fait faire des économies considérables dans ce domaine ce qui me semble de la saine gestion.

Ensemble pour Caudry

Chères Caudrésiennes, Chers Caudrésiens,

Tout d'abord merci aux dirigeants des associations qui font la vie et le renom de notre commune, à tous les Caudrésiens qui font bouger et qui participent à l'embellissement et au dynamisme de notre ville. A tous je souhaite une excellente année 2006 - bonheur, santé, travail. Le point marquant 2006, hors travaux, sera la naissance, à compter du 1^{er} Janvier, d'une grande communauté qui rassemblera une population de 33.000 habitants.

Mais j'aimerais parler de l'eau car nos collègues de l'opposition semblent prendre plaisir à ce que nous ayons perdu en appel.

J'informe d'ailleurs à nouveau que M. DEBOURGIA, Conseiller Municipal d'opposition, n'a pas hésité à assigner la ville au Tribunal Administratif pour la contrer dans son action. Je rappelle l'histoire :

CAUDRY exploitait depuis de très longues années les sites de St Benin et Fontaine-au-Pire avec sur St Benin une autorisation préfectorale de prélèvement de 4 300 m³/jour.

En prévision d'une forte augmentation de la demande en eau, le Conseil Municipal présent en 1993, dont je faisais partie, a décidé d'affermier le service de l'eau. Il était demandé de porter la production à 10.000 m³/jour avec une eau de qualité.

Deux repreneurs ont fait des offres ; celle de la SADE/Générale des Eaux a paru la plus intéressante car elle prévoyait en plus de St Benin deux autres sites de captage (Pont à Capelle et Ligny) dont la mise en service devait intervenir avant le 30/06/1995.

Déjà à l'époque j'avais fait valoir mes doutes sur le choix dans une interview à un journal.

Force est de constater que les promesses n'ont pas été tenues, mais le tribunal a estimé qu'elles ne l'ont pas été par suite de circonstances indépendantes de la volonté de la SADE, qui n'a pas trouvé d'eau là où elle s'était engagée à en produire. Chacun appréciera la légèreté de l'engagement de la SADE et dans ces conditions ne peut-on s'engager à l'impossible ??

Au plan de la fourniture de l'eau nous sommes donc actuellement dans une situation en retrait par rapport à 1993 puisque le site de Fontaine-au-Pire ne peut plus être utilisé pour la consommation.

Pour la Municipalité il y avait donc lieu d'annuler le contrat d'affermage et éventuellement d'intervenir en justice.

Nous pensons toujours avoir eu raison de le faire, position à laquelle s'est ralliée l'opposition, puisque l'ensemble du Conseil Municipal, sans exception, vient de décider de se pourvoir en cassation !!

Contrairement à ce que d'aucuns disent, le procès n'est donc pas définitivement perdu. Qu'avait-on à gagner à agir en justice tout en n'oubliant pas que le contrat a une durée de 30 ans :

-garder notre indépendance car l'eau sera bientôt une denrée très rare ; nous aurions pu, par exemple, chercher une connexion avec un producteur ou une autre commune tout en gardant notre service ;
-assurer une gestion sociale et économique de l'eau ;
-avoir la maîtrise du prix de l'eau puisque nous fixions le prix nous-mêmes et économisions le bénéfice du fermier.

Quelles vont être les conséquences, en cas de confirmation de la décision de la Cour d'Appel, tout en précisant que l'affaire n'est pas définitivement jugée : la ville devra verser au fermier ce qu'il aurait répercuté sur la facture pendant la période où nous avons géré l'eau, 1^{er} Avril 1999 au 4 Avril 2004, c'est à dire son bénéfice et le coût de son intervention. Il n'y a pas donc lieu à verser dans le catastrophisme !

Autre conséquence dommageable pour l'usager, il y aura lieu, à partir de 2006, d'asseoir une surtaxe communale comme cela est prévu dans le contrat d'affermage afin de financer les extensions de réseaux, les gros travaux, etc... alors que ceci était intégré pour beaucoup dans le prix de l'eau et réalisé en grande partie par nos agents lorsque nous fonctionnions en régie.

Cela ne valait il pas que l'on défende notre indépendance en justice ?

Je précise que, par ailleurs, nous gagnons des procès, le dernier en date au Tribunal Administratif de LILLE concernant la réalisation du Magasin LECLERC de 5.000 m². Ça l'opposition n'en parle pas comme elle n'évoque pas ce qui va bien.

Meilleurs vœux à tous.

Cordialement,
Le Maire de Caudry,
Conseiller Général du Nord,
Guy BRICOUT.

Caudry pour tous

Chères Caudrésiennes, chers Caudrésiens,

Par un jugement rendu le 14 Mai 2003, le Tribunal Administratif a annulé la délibération du Conseil Municipal qui en grande pompe, en présence de la presse et de la télévision régionale avait décidé la résiliation du contrat d'affermage qui liait la Commune de Caudry à la S.A.D.E.

Par un arrêt du 18-10-2005, la Cour Administrative d'Appel de Douai a rejeté la requête de la commune et confirmé le jugement du T.A. du 14 Mai 2003. Le dossier en "béton" que l'on avait opposé à nos inquiétudes n'était vraisemblablement pas en "béton armé".

Il ne reste plus au Maire qu'à se pourvoir en cassation au nom de la commune pour gagner un peu de temps... En attendant, la ville est condamnée à verser des indemnités à la S.A.D.E., indemnités très importantes qui seront déterminées par un expert.

Nous sommes les premiers désolés des conséquences, à terme, sur le prix du m³ d'eau d'une obstination et d'une erreur du Maire, et naturellement nous sommes solidaires de la municipalité pour toute démarche visant à atténuer les effets.

L'eau, indispensable à la vie, qu'elle soit dans le sous-sol ou dans les fleuves, est un bien public. Pour nous, la propriété de l'eau et sa distribution doivent donc relever du domaine public. Nous sommes pour un service public de l'eau. Cependant nous étions réticents à la résiliation du contrat pour plusieurs raisons :

-Par respect d'une décision prise démocratiquement par l'ancienne municipalité et l'ancien maire, dans l'intérêt de la commune au vu du dossier constitué à l'époque. Il est bon de rappeler que l'ensemble du Conseil Municipal, comprenant des membres de la majorité actuelle dont le maire ancien adjoint aux finances, avait voté favorablement à l'exception du groupe communiste qui s'était abstenu.

-Parce qu'il était évident que nous allions perdre un procès que la S.A.D.E. ne manquerait pas de nous intenter compte tenu de la faiblesse de notre dossier.

-Parce que dans l'intérêt des Caudrésiens nous voulions empêcher le Maire de commettre une erreur.

Nous avons malheureusement raison ce qui devrait inciter le Maire à ne pas mépriser nos conseils et nos appels à la prudence, notamment lorsque nous souhaitons un budget qui contribue à diminuer notre endettement (et non pas à l'entretenir ou à l'augmenter) pour nous prévenir d'un éventuel accident économique (fermetures d'entreprises) peu probable, nous l'espérons, mais toujours possible dans le contexte socio-économique actuel.

En bref :

-Lors de la campagne électorale municipale de 1995, celui qui s'appretait à devenir maire n'a pas manqué d'utiliser les inondations du centre ville et de la rue Aristide Briand pour critiquer le bilan de la mandature de Jacques Warin et de ses alliés communistes. Après 10 ans de règne, la situation, vous avez pu le constater, n'a fait que s'aggraver, avec les odeurs en plus!!!

-Le Conseil Municipal des Jeunes est mort-né.

-Le Comité de Jumelage avec la ville allemande de WEDEL est aux oubliettes. Moyennant des dépenses supplémentaires, le Maire de Caudry se libère de ses responsabilités et confie au privé ou différents organismes, le fonctionnement :

*du restaurant scolaire,
*du centre aéré,
*des classes de neige,
*du service municipal "Jardins et Espaces Verts".

Les grandes fêtes et spectacles populaires en plein air comme "l'Histoire de Sainte Maxellende" ou "Carmen" sont disparus. Il n'y a pas de quoi poivoiser!!!

Les Conseillers d'opposition de Gauche
B. PODEVIN, J. DEBOURGIA, G. BEZIN

Avec leurs meilleurs vœux pour l'année 2006

"Pour une gestion plus adroite"

Mers chers concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année, mon groupe vous adresse tous ses vœux de santé et de bonheur pour vous et les vôtres. Malgré la morosité et les incertitudes de chacun, il faut garder espoir pour répondre aux enjeux économiques, culturels et politiques de demain.

Par le plus grand des hasards je suis tombée un dimanche matin en voiture sur l'interview de M. le Maire par l'inoxydable Zéphir BRICOUT. C'est ainsi qu'en quelques minutes et avec le plus grand naturel M. le Maire a donné raison à mon groupe par 2 fois.

-Primo : Enfin M. le Maire s'est décidé à revoir le nombre d'emplois générés par la future zone commerciale de la R.N. 43 à la baisse (sujet du Dialogue de septembre). Des panneaux de 5 m de long dans tout Caudry annonçaient la création de plus de 250 emplois, ce que mon groupe a toujours considéré comme fantaisiste, irréalisable et politicien. Ce chiffre est maintenant ramené à 150 emplois une fois les travaux terminés, ce qui me paraît encore fort optimiste.

-Secundo : M. le Maire avec le plus grand calme a reconnu sans réticence s'être trompé quant il a déclenché, par sa seule volonté, les hostilités avec la Française des eaux qui l'a écrabouillé comme nous l'avions prédit depuis le départ. Il est probable que le "béton" du dossier était moins bien dosé que prévu. En attendant ce sont les Caudrésiens qui seront lourdement sanctionnés et paieront le prix fort cette grosse erreur à caractère exclusivement politicien.

Passons à un autre sujet :

Depuis 2003, le 5 décembre est officiellement le jour de la commémoration nationale des Combats d'Afrique du Nord. C'est, après le 14 juillet et le 11 novembre la commémoration la plus importante de notre calendrier de la mémoire.

Force est de constater que M. le Maire ne le voit pas ainsi :

-Le 5 décembre 2003, sous le prétexte fallacieux qu'aucune association n'avait demandé d'organiser un dépôt de gerbes, M. le Maire n'avait rien programmé et ce malgré ma demande et celle de mon père (Président de la Légion d'Honneur du Cambrésis)

-Le 5 décembre 2004 la cérémonie est enfin organisée mais au minimum... Sans M. le Maire en déplacement en Allemagne et sans Harmonie Municipale.

-Le 5 décembre 2005 la cérémonie a pris de l'ampleur : 14 drapeaux, remises de médailles mais... toujours pas M. le Maire "retenu au Conseil Général" et toujours pas de musique municipale.

Je fais le pari que le 5 décembre prochain, M. le Maire aura un baptême en province et en 2007, je ne sais quelle autre obligation extérieure... et tout cela sous le regard hilare et le sourire goguenard du Président de la FNACA qui tire les ficelles, fort des centaines de bulletins de vote que représentent ses adhérents et leurs familles.

Je voudrais pour terminer revenir sur un sujet évoqué au Conseil Municipal du 15 décembre (auquel j'ai participé comme d'habitude malgré un Conseil Régional à Lille le même jour, que j'ai quitté avant l'heure pour être présente. Comme quoi quand on veut tout est possible) :

Le contrat d'entretien concernant le jet d'eau de la Place de Gaulle voté (sauf par moi). Son prix est exorbitant au regard de ce qu'il y a à entretenir et à surveiller. Je pense qu'on aurait pu se passer de cette dépense en formant quelques ouvriers municipaux à ce travail. Avec l'argent économisé on pourrait presque payer un mi-temps qui aurait aidé un Caudrésien à sortir de la précarité.

C'est cela qui fait la différence entre une gestion ordinaire et une gestion plus adroite.

Cordialement,
Mélanie ETHUIN,
Conseillère d'opposition de Droite.



En bref... par Y.L.

Octobre...

...le trimestre passé a eu son lot d'évènements. Comme une redite, la découverte dans le sous-sol de quatre bombes dans la rue Barbusse a soulevé l'émotion. Heureusement les démineurs ont mis fin au suspens.

...**Le Quartier du Rosaire en fête** : De nombreux bénévoles ont apporté leur concours aux différentes manifestations et le succès a été au rendez-vous.

...**L'Amicale Laique** : Une des plus vieilles dames de la commune a tenu son assemblée générale. Cela a été l'occasion de lister les nombreuses activités tant sportives que culturelles qui sont l'ossature de l'association.

...**Les assemblées générales** : Le Maire et les Adjointes concernés ont encore eu la possibilité d'être à l'écoute de nombreuses associations car cette fin d'année est le moment des assemblées générales. Que ce soit pour la SADM, le Comité des Fêtes d'Audencourt (une très bonne fête de la Saint Barthélémy) ou pour les clubs sportifs, les activités développées prouvent la vitalité de la vie associative.

...**Les nouveaux fonctionnaires** : En cette fin octobre les nouveaux fonctionnaires, qui exercent dans la commune, ont été accueillis au "Pont des Arts". Ils ont pu avoir une idée de la ville avec la présentation de celle-ci par le Maire et faire connaissance avec les élus. Puis ils ont été invités au théâtre pour une représentation.

...**La semaine du goût** : a été mise en pratique tant dans les maternelles que dans les collèges ou lycées : Un pas vers la sortie des éternelles pâtes ou frites !

...**La Semaine Bleue** : Pour la fin du mois la Semaine Bleue a mis en avant les seniors. Autour de Denis COLLIN et de bénévoles dévoués des activités récréatives, sportives ou culturelles ont été proposées.

...**Hommage** : Paul MOREAU ancien député-maire de Caudry est disparu à l'âge de 80 ans. Une foule nombreuse lui a rendu hommage à la fin de ce mois.



Novembre...

...**L'Association des Retraités Caudrésiens** : L'A.R.C. a tenu son assemblée générale à la Base de Loisirs lors d'une grande après-midi récréative. Cela a été l'occasion de présenter le projet de création d'un nouveau foyer Schweitzer. Il se situera en face de celui qui se tient dans un préfabriqué actuellement.

...**Noces de Diamant** : Fait assez rare pour le souligner, des noces de diamant ont été célébrées en Mairie. Albert BROQUART figure populaire de la ville et son épouse Julienne ont reçu les félicitations du Maire et de nombreux élus présents pour la circonstance.

...**11 novembre** : Les cérémonies du 11 novembre ont été rehaussées avec l'interprétation de la Marseillaise par un chœur de 120 enfants.

...**Le concert d'Automne** : Dirigé par son nouveau directeur, Cléore FRETTE, le concert a connu son succès habituel. La salle du théâtre avait fait le plein d'auditeurs.

...**Maisons Fleuries** : La remise des prix du concours des maisons fleuries a réuni les quelque soixante lauréats.

...**Conférence** : Pour les collégiens de Prévert et Jean Monnet la conférence donnée à leur intention a connu des moments émouvants. Le conférencier qui parlait des maladies génétiques (la myopathie) était lui-même père d'un enfant atteint par cette maladie.

...**Année du Brésil** : Une exposition de peinture gaie et colorée a réuni à la Salle des Fêtes un collectif de peintres brésiliens.



Lors du Don du Sang des 29 et 30 octobre derniers l'Établissement Français du Sang a pu accueillir au sein de notre commune, 381 donneurs et 217 durant la collecte du 28 décembre.

Grâce à votre précieux concours, l'EFS a pu satisfaire les demandes importantes de produits sanguins qui lui ont été adressées pendant cette période.



Le Club Photo de Caudry (Photo Passion Caudry) a été créé en 1983. Il avait besoin de se donner les moyens modernes de communication. C'est chose faite avec son site internet :

<http://www.photo-passion.fr.tc>

Vous y trouverez les coordonnées, lieu et dates de réunions, les photographes, etc...

Issu de Photo Passion Caudry (A.P.P.), le Centre d'Exposition de la Photographie de Reportage (C.E.P.R.) vient d'être inauguré et bénéficie également de son site :

<http://www.cepr.fr.tc>

Son but est de permettre à tout photographe, national ou international, connu ou non, d'espérer pouvoir trouver les cimaises nécessaires pour exposer son travail (issu d'un reportage), faire connaître l'auteur, ainsi que son oeuvre. Vous y retrouverez la présentation, le règlement mais aussi l'historique des expos des auteurs accueillis.



Décembre...

...**Telethon 2005** : La manifestation qui rassemble beaucoup de monde est sans conteste le telethon. Beaucoup d'associations s'investissent mais également écoles et collèges. La place, la salle du Marché Couvert, la galerie de la Salle des Fêtes voient passer de nombreux Caudrésiens qui viennent apporter leur contribution. C'est ainsi que 7500 euros ont été récoltés à la grande satisfaction de Bernard VERMEIL et des nombreux bénévoles.

...**Saint-Nicolas** : Près de 900 enfants ont reçu une friandise en chocolat par St Nicolas en tournée dans les écoles maternelles avec son âne et le père Fouettard. Cette manifestation a été organisée par le Fifty-One de Caudry et le Fifty-One Ladies Club.

...**Fêtes de fin d'année** : Les fêtes de fin d'année honorent les musiciens avec Ste Cécile, les Sapeurs-Pompiers avec Ste Barbe et d'autres avec St Eloi...

...**Caudry d'Hier et d'Aujourd'hui** : Une cérémonie émouvante s'est déroulée devant et dans le local de Caudry d'Hier et d'Aujourd'hui. La municipalité, des associations et de nombreux amis ont voulu rendre hommage à André FLAMENT depuis peu disparu. Ce Caudrésien pure souche s'était investi dans la vie locale dont il a relaté l'histoire. Il a été aussi à l'origine des fêtes de la dentelle. Sa dernière oeuvre a été la création du local relatant l'histoire de Caudry.

...**Noël** : Noël est l'occasion de choyer les siens. Cependant les associations n'oublient pas leurs membres et de nombreux goûters ont été organisés ces dernières semaines.

...**Légion d'honneur** : Cette distinction remise le 2 décembre dernier, vient récompenser comme il se doit M. Jean-Noël LECOMPTE pour sa carrière exemplaire au service de la défense des droits de nos concitoyens et son implication dans le monde associatif.



Il était une fois

Un aviateur australien caché par des Caudrésiens durant la Seconde Guerre Mondiale

Dans la nuit du 10 au 11 mai 1944, l'avion d'un pilote de la Royal Australian Air Force, Philip SMITH, est abattu au dessus de Lille-Délivrance lors d'un bombardement. Le Lancaster de Philip SMITH s'écrase à environ 3 km de la cible, les ateliers ferroviaires de LilleFives. Après avoir caché son parachute, le pilote australien marche vers le sud, contournant l'aérodrome de Lille-Vendeville (Lesquin), où stationne le 1^{er} Groupe de la JG 26 (le 2^{ème} Groupe se trouvant à Cambrai-Epinoy). Au petit matin, il atteint les faubourgs d'Orchies et est recueilli par la Famille DECRAEMER. Quelques jours plus tard, il arrive dans le Cambrésis et se cache dans une ferme d'Audencourt.

C'est ainsi que M. Gaston MÉLY, se rendant à son travail à la ferme de M. LEFEBVRE, découvre dans la grange un homme blessé, épuisé et qui a beaucoup de mal à s'expliquer. Il lui dit : "Aviateur, Australien, n'ayez pas peur". M. MÉLY décide de prévenir son patron. Les deux hommes demandent alors à l'aviateur ses papiers afin de vérifier s'il ne s'agit pas d'un piège de l'ennemi pour démasquer les filières de rapatriement. Philip SMITH n'opposa aucune résistance puis leur expliqua que son avion en avait télescopé un autre et que par miracle, il s'en était sorti alors que tous ses camarades avaient trouvé la mort.

Le rescapé Australien trouve d'abord refuge chez M. Olivier LEFEBVRE, exploitant agricole et 1^{er} magistrat d'Audencourt. Le garder à la ferme était trop dangereux, trop de gens y faisaient des allées et venues. M. MÉLY propose donc de l'héberger à son domicile, 34 rue Fourier à Caudry. C'est avec la complicité de Lucienne MÉLY, que Philip SMITH restera caché dans une mansarde jusqu'au 3 septembre, jour de la libération de Caudry. M. et Mme MÉLY accompagnent alors cet aviateur Australien jusqu'à la Mairie. M. SMITH est conduit jusqu'à Arras où des Américains le prennent en charge et le rapatrient en Australie.

Cette belle histoire ne s'achève pas là ! En effet, une correspondance entre le couple MÉLY et l'aviateur australien s'installe. Et, en 1978 Philip SMITH est de retour en France et souhaite rendre visite à ses amis, accompagné de son épouse Mollie. Il ne verra alors que Lucienne, Gaston étant décédé. Cinquante ans plus tard, le fils de Philip SMITH, Michael est venu rendre visite à la famille MÉLY pour un véritable pèlerinage. Les deux familles se sont rendues sur les lieux du bombardement, à la cachette d'Audencourt et ont rencontré un jeune passionné qui possède une des pièces de l'avion abattu de Philip SMITH. Des liens sont nés cette fois entre les petits-enfants. Philip SMITH est décédé en 2004 à l'âge de 87 ans d'une mort naturelle. Les enfants et petits-enfants des deux familles ont gardé des liens et correspondent toujours.

D'après Michel MÉLY.



Le jour de la Libération de Caudry devant le 34, rue Fourier.



Cinquante années plus tard, les deux familles devant le 34, rue Fourier.

Élections Politiques

Dans le précédent numéro de Dialogue (n°37), il était indiqué que la refonte électorale interviendrait en 2006 et que de nouvelles cartes seraient envoyées à tous les électeurs au mois de mars.

Cependant, par décision récente du Ministère de l'Intérieur, la refonte des listes électorales politiques est exceptionnellement reportée d'une année.

Le remplacement des cartes électorales aura donc lieu en mars 2007.

J.-F. SAUTIERE.

Recensement Militaire

Même si la loi du 28 octobre 1997 fait disparaître le Service National, l'opération du recensement reste obligatoire, d'autant que l'attestation qui est remise à cette occasion est nécessaire pour se présenter à un concours ou un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire par exemple).

Cette démarche permet également l'inscription d'office sur la liste électorale à l'âge de 18 ans.

Les jeunes gens nés entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 1989 sont donc invités à se présenter en Mairie en vue de leur inscription sur les listes de recensement militaire de la 4^{ème} période de l'année 2005.

Pour ce faire, ils sont invités à se munir, en priorité, du livret de famille de leurs parents ou, à défaut, d'une pièce d'identité.

www.fleurirlenord.com

Depuis 1999, le Nord est l'un des 16 départements classés « département fleuri » en France.

Grâce au « concours des villes et villages fleuris », organisé par le Comité Départemental du Tourisme, avec le soutien du Conseil Général, 51 communes sont à ce jour détentrices du label « ville ou village fleuri », et accueillent les visiteurs par le panneau tant convoité.

La remise des prix du concours départemental des maisons, villes et villages fleuris a eu lieu le samedi 5 novembre dernier à Loon-Plage, devant plus de 700 personnes. Elle s'est déroulée sous la présidence de Mme Jocya VANCOILLIE, Vice-Présidente chargée du sport et du tourisme. Dans le cadre de la 47^{ème} campagne pour fleurir la France, 275 communes ont participé au concours et au final, 51 communes sont détentrices du panneau « ville ou village fleuri ».

Dans la catégorie « Communes 1 fleur » Caudry se place en 3^{ème} position sur 14 communes.

Nord
0, rue Gauthier de Châtillon
B.P. 1232 - 59013 LILLE cedex
Tél. 03 20 57 59 59 / Fax. 03 20 57 59 95

Le recensement de la population en 2006

Publi-communiqué
Commune de 10 000 habitants ou plus



8% de la population de CAUDRY seront recensés à compter du 19 janvier 2006

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'INSEE. Ainsi, les informations produites seront plus fiables, plus récentes et permettront d'adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, d'hôpitaux, de logements, d'établissements scolaires, d'enseignants, etc...)

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, comme (Caudry, la collecte se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8% de leur population dispersé sur l'ensemble du territoire. En cinq ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir d'un échantillon de 40% de leur population ainsi constitué. Les personnes résidant dans des habitations mobiles et les personnes sans abri présentes sur le territoire de la commune seront, en revanche, recensées de façon exhaustive les 19 et 20 janvier 2006.

Si votre logement appartient à l'échantillon recensé cette année, vous allez prochainement recevoir les questionnaires du recensement. Tout le monde n'étant pas interrogé la même année, il se peut que vous soyez recensé cette année et que des proches ou des voisins ne le soient pas.

Ainsi, à partir du jeudi 19 janvier 2006, les agents recenseurs, identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du maire, déposeront au domicile des personnes recensées les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin, individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis.

Si vous êtes souvent absent de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à une personne de votre immeuble qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez également les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'INSEE.

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, c'est également une obligation. Pour savoir si vous êtes recensé cette année, ou pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 0 800 660 690.

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Cambrai vous informe...

Sans attendre : la réponse à vos questions, le point sur vos remboursements

Depuis votre domicile, à des horaires qui vous conviennent, vous pouvez accéder à nos services en direct.

① Votre dossier

Pour toute question sur vos droits, vos démarches ou votre dossier, appelez la plate-forme de services au :

0 820 904 259

Ce service est accessible du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h à 19h.

Notre équipe de conseillers est à votre disposition pour vous répondre.

Pour suivre vos remboursements

Composez également le **0 820 904 259**

Un serveur vocal vous répond 24h/24.

Simple et efficace pour consulter vos remboursements des 30 derniers jours, avec tous les détails : dates, montants, nature des actes, bénéficiaire.

La mise à jour se fait automatiquement dès que le paiement est effectué sur votre compte. Ce service est confidentiel : vous devrez indiquer votre code d'accès personnel qui figure sur votre relevé de remboursement.

Ce service est également consultable sur le site internet **www.ameli.fr**

② Tout sur l'Assurance Maladie

Sur **www.ameli.fr** vous trouverez les réponses complètes à vos questions sur le fonctionnement de la carte Vitale, sur la protection sociale maladie, maternité, accidents du travail...

Egalement pratique pour connaître les formalités administratives en cas de déménagement, de changement de situation, d'inscription d'un nouveau bénéficiaire...

Vous trouverez aussi l'adresse des professionnels de santé proches de chez vous.

Parmi ces services, à vous de choisir celui qui vous convient le mieux :

L'Assurance Maladie en ligne



Un conseiller à votre écoute au **0820 904 259**

24h/24 sur **ameli.fr**



La Carte Vitale



Dans un souci d'accessibilité et de proximité, l'Assurance Maladie développe régulièrement son offre de mise à jour des cartes VITALE, notamment en l'étendant à de nouveaux points d'accueil.

Ainsi le service de mise à jour des cartes VITALE est accessible depuis cette année dans plus de 18 000 officines de France, dont 49 officines dans l'arrondissement de CAMBRAI.

NOUVEAU

Les pharmacies sont désormais équipées de bornes de mise à jour des cartes VITALE



Lors de chaque changement de situation (mariage, divorce, naissance, déménagement,...) Il est impératif de mettre à jour votre carte VITALE

Ces nouveaux points de mise à jour complèteront la borne VITALE installée au C.C.A.S. - 6, rue Gambetta jusqu'au 31 décembre 2005 et s'y substitueront à compter du 1^{er} janvier 2006.

Afin de vous informer du nouveau service de mise à jour des cartes VITALE en officines, différents moyens ont été mis en oeuvre : une signalétique particulière a été apposée dans les officines équipées du système de télémission des cartes vitales; le lettre aux assurés "L'assurance maladie en pratique" n° 18 y a consacré sa rubrique "Info Services", chaque édition du Journal des Assurés de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Cambrai fait mention de ce nouveau service...

Renseignez-vous auprès de votre pharmacien ou composez le N° Indigo

0 820 904 259



Mieux DORMIR! z z z

Définition : Avec l'âge, le sommeil devient plus court, moins récupérateur et les réveils nocturnes plus fréquents. Le sommeil de la personne âgée est particulièrement sensible aux effets de l'environnement tels que le bruit, la température, la lumière et le rythme de vie.

Le saviez-vous :

- La sensation de mal dormir est plus importante avec l'âge et un tiers des plus de 65 ans se plaignent de leur sommeil.
- Une sieste de plus de 30 minutes a des conséquences néfastes sur le sommeil.
- Passer le plus de temps possible à l'extérieur et s'exposer à la lumière du jour favorise un bon sommeil.

VRAI/FAUX:

- *La prise d'alcool, le café, le coca-cola, un repas copieux le soir, favorisent-ils le sommeil? Faux...
- Préférer un repas léger et une collation avant le coucher.
- *Les activités sociales, mentales, physiques, favorisent-elles le sommeil? Vrai... Elles rétablissent le cycle du sommeil
- *Les insomnies ne se soignent-elles que par des somnifères? Vrai/Faux... Ils peuvent y remédier mais il faut consulter auparavant un médecin, il existe d'autres moyens, la respiration par exemple...

À retenir : réduire le temps passé au lit, adopter une heure fixe de lever matinal et se coucher lorsque l'envie de dormir se fait sentir. Veiller à un bon environnement nocturne : température ambiante entre 18 et 20°, une bonne literie, le calme et l'obscurité!

La GRIPPE

Définition : C'est une maladie aiguë, contagieuse, due à un virus qui se propage sous forme d'épidémie. Elle est en général sans gravité sauf chez les personnes âgées et les personnes aux défenses fragilisées par certaines maladies chroniques. Les épidémies débutent généralement dès novembre pour disparaître en février-mars.

Le saviez-vous :

- Le virus se transmet par contact direct (mains, baisers...) et notamment par les gouttes de salive émises lors de la toux, des éternuements...
- Les symptômes sont la fièvre, la fatigue, les maux de tête, les frissons, les douleurs musculaire et articulaire et peuvent être accompagnés de congestion nasale, pharyngite et toux.
- Chaque année des personnes meurent des conséquences de la grippe.

VRAI/FAUX:

- *Le vaccin est-il gratuit? Vrai/Faux... Il est gratuit pour les plus de 65 ans et pour les malades chroniques.
- *Le vaccin protège-t-il indéfiniment? Faux... Il faut se faire vacciner tous les ans car le virus évolue.
- *Existe-t-il un traitement pour la grippe? Vrai... Demander conseil à votre médecin, car ce traitement doit être pris dès les premiers symptômes.
- À retenir :** la grippe est une maladie dont les conséquences peuvent être graves, elle est contagieuse, pénible et contraignante. Le vaccin est le seul moyen de se protéger contre la grippe. Pensez à vous faire vacciner chaque année dès le mois d'octobre.



Bien vieillir ? c'est possible !!

La personne âgée au VOLANT !

Définition : La conduite exige de bonnes capacités physiques et mentales. La plupart des septuagénaires sont en pleine forme et tout à fait aptes à conduire mais il apparaît tout de même un risque à partir de 75 ans qui nécessite un avis médical.

Le saviez-vous :

- A 60 ans, on a besoin de 4 fois plus de lumière qu'à 20 ans pour bien voir, la vue fournit 90% des informations nécessaires à la conduite.
- L'audition joue aussi un rôle au volant, environ 30% des personnes sont malentendantes à 65 ans.
- Les réflexes étant ralentis, il est nécessaire d'adapter votre comportement à la conduite (vitesse ralentie, choix d'heures et de trajets tranquilles).

VRAI/FAUX:

- *Une alimentation trop sucrée est-elle déconseillée sur la route? Vrai... Les sucreries et féculents favorisent la somnolence.
- *Les personnes âgées représentent-elles plus de danger au volant que les autres conducteurs? Faux... Les personnes âgées sont plus prudentes (moins de dépassement, pas d'excès de vitesse).
- *La prise d'alcool et de certains médicaments est-elle dangereuse au volant? Vrai... Le taux légal est de 0,5g/l. et de plus, de nombreux médicaments accentuent l'effet de l'alcool.

À retenir : éviter de prendre la route par mauvais temps et de nuit. Prenez conseil auprès de votre médecin traitant (" le traitement que vous m'avez prescrit aura-t-il des conséquences sur ma conduite?"). Consultez régulièrement votre ophtalmologue. N'oubliez pas votre ceinture de sécurité, la limitation de vitesse, le respect des distances.



Les ACCIDENTS ça n'arrive pas qu'aux autres!

Définition : Les accidents de la vie domestique sont la première cause de mortalité accidentelle en France, toutes classes d'âges confondues. Ce sont les seniors qui paient le plus lourd tribut en terme de gravité et de mortalité.

Le saviez-vous :

- 70% des accidents domestiques sont des chutes.
- La salle de bain et les escaliers sont les endroits potentiellement les plus dangereux.
- Avec l'avancée en âge, les réflexes diminuent et les obstacles deviennent plus difficiles à franchir (fil électrique au sol, coin de tapis replié, animal domestique...)
- Certains médicaments peuvent entraîner des troubles de l'attention et une baisse de la vigilance, qu'il faut prendre en compte.

VRAI/FAUX:

- *Un bon espace de déambulation peut-il éviter une chute? Vrai... Une pièce trop encombrée accentue le risque de chute.
- *Est-il bon de se lever la nuit sans lumière? Faux... Ne vous déplacez pas sans avoir au préalable éclairé la pièce (75 watts au minimum).
- *Les aides techniques peuvent-elles faciliter la vie quotidienne? Vrai... Un rhauteur de toilettes, les barres d'appui, les tapis anti-dérapant, etc... améliorent la vie au quotidien mais demandez conseil à un professionnel.
- À retenir :** pour avoir moins de difficultés à se relever d'un lit ou d'un fauteuil, les pieds doivent reposer à plat sur le sol et les fesses doivent être légèrement plus hautes que les genoux. Mettre les objets courants à portée de mains et n'hésitez pas à vous faire aider par une tierce personne pour les tâches les plus difficiles. Des ergothérapeutes peuvent vous conseiller sur l'aménagement de votre domicile, n'hésitez pas à les contacter.

Communiqué du Centre Local d'Information et de Coordination (C.L.I.C.) Association Géronto-Assistance.

Le C.L.I.C. répond gratuitement aux questions concernant les services et les aspects de la vie quotidienne des personnes âgées. Elle permet à la personne de recevoir la qualité des soins qu'elle est en droit d'attendre.

Centre Local d'Information et de Coordination

39/1 rue Jean Jaurès - 59360 LE CATEAU

03.27.77.72.72 / 06.08.14.82.02 - Fax : 03.27.77.11.25

email : Bbrissez@aol.com - internet : <http://members.aol.com/gerontoassist>

Permanence au Centre Socio-Culturel, rue de la République à Caudry :
les 1er et 3ème Lundis de chaque mois de 8H30 à 12H et les 1er Mardis de chaque mois de 9H à 12H.



Partie de scrabble entre seniors durant la semaine bleue



Confection des Colis de fin d'année au Foyer SCWEITZER par les bénévoles de l'Association les Seniors d'Albert SCHWEITZER



Les Seniors d'Albert SCHWEITZER contribuent chaque année au succès du TELETHON

N'hésitez pas à les contacter!

Point Jeunes



On ne s'ennuie pas chez les Scouts et Guides de France de Caudry !



Bonhomme de neige, igloo, chasse aux indiens, Téléthon, à la conquête des airs, anniversaire et promesses, journée à Paris, distribution de la lumière de Bethléem...
Eh oui, cette fin de trimestre était chargée en activité, émotion et fous rires...



Cela te tente aussi ? Alors on t'invite à découvrir ce qu'est le scoutisme lors d'une après midi de janvier ! Il y aura d'autres enfants ou adolescents. Viens simplement avec ta bonne humeur et un gros pull, bonnet et gants s'il fait froid.



Tu as entre 8 et 12 ans ?
Rendez vous chez les louveteaux-louvettes
le **SAMEDI 14 JANVIER**
au Centre de Loisirs (centre aéré),
8 rue Calmette de 15 à 17 h 30

Tu as entre 11 et 14 ans ou entre 14 et 17 ans ?
Rendez-vous chez les scouts-scoutes
ou chez les pionniers-pionnières
le **SAMEDI 21 JANVIER**
à Don Bosco (derrière la basilique)
de 15 à 17 h 30



Tu peux venir sans prévenir, mais si tes parents veulent des renseignements, ils peuvent appeler Catherine ou Jean Denis Odièvre au 06 32 55 96 82



Avec l'aide du Service Enfance et Jeunesse et du Service des Sports de la Mairie de Caudry, la 1^{ère} compétition de danse hip-hop a eu lieu à Caudry le 31 octobre dernier. Cette manifestation est à l'initiative de M. David Lengrand et de l'association Caudry Show. Elle a eu lieu dans le Palais des Sports et a regroupé 9 équipes venant de toute la France et de Belgique. C'est devant plus de 300 spectateurs éblouis par les prouesses physiques et sportives que cette compétition s'est déroulée sous des rythmes break dance. M. Vermeil Adjoint aux Fêtes a remis les récompenses aux gagnants du Battle en fin de soirée.



Sortie Karting

Le Service Enfance et Jeunesse de Caudry a organisé le 26 décembre 2005, une sortie karting à Lille. C'est près de 40 jeunes Caudrésiens qui ont pu s'affronter sur la piste. Encadrée par M. Vincent Cardon et M. Thierry Dorémus, cette sortie s'est déroulée sous forme de course d'endurance d'une durée d'1h30, par équipe de 2 ou 3, avec relais dans les stands, type 24h du Mans. Podium et remise de récompenses ont clôturé la course et c'est ravi et très fatigué que tout le monde est revenu sur Caudry.

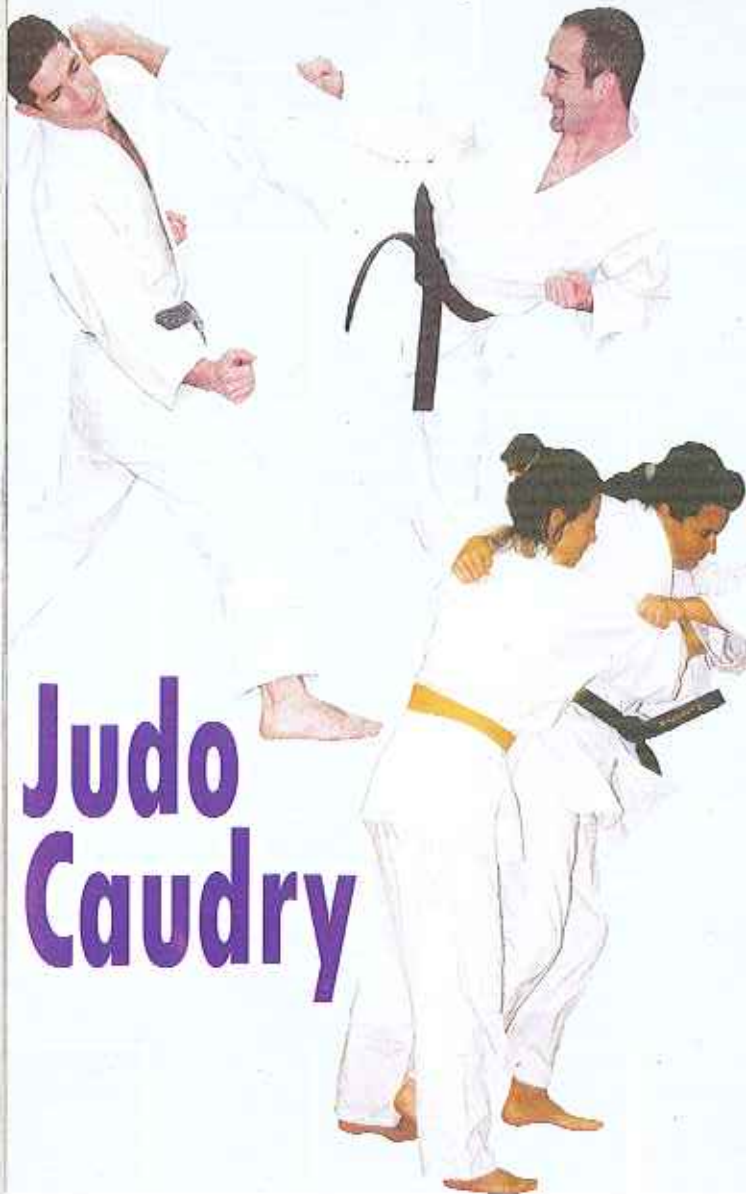


Vie Sportive

Des Caudrésiens
au Championnat
de France de

Horse-Ball

L'équipe de la rédaction félicite M. Alexandre BAJODEK et Mlle Nathalie LECLERCQ tous deux membres des écuries du Bois à Vendogies, pour leurs excellents résultats obtenus lors des Championnats de France de Horse-Ball catégorie "Elite Jeunes" qui se sont déroulés à Lamotte Beuvron en Sologne en Mai 2005.



Les entraînements de judo ont repris au Palais des Sports. Deux nouvelles sections ont été créées à savoir le judo adulte et le jujitsu.

Le jujitsu est l'art martial par excellence, un art du partage et une méthode de défense. C'est un sport à part entière qui est fondé sur le contrôle de soi et de l'adversaire. La pratique du jujitsu permet d'améliorer votre forme physique et de développer des aptitudes à vous défendre contre toute agression en vous transmettant des valeurs morales. La brutalité est proscrite. Le jujitsu remporte un succès grandissant auprès des femmes et des pratiquants adultes en général.

Les entraînements de judo ont lieu :

- le mercredi de 16h30 à 17h30 pour les enfants de 6 à 9 ans et le samedi de 17h30 à 18h30
- pour les ados et adultes le mercredi à partir de 20 h et le samedi de 17h30 à 18h30

Les entraînements de jujitsu ont lieu le mercredi de 19h à 20h.

Renseignements sur place lors des entraînements
ou auprès de Judo Caudry
32 rue Leavers 59540 CAUDRY
Tél. : 03.27.85.31.50.

Un nouveau Club

Aïkido Caudry

Sous la présidence de monsieur Ludovic MARIN un nouveau club d'AÏKIDO a vu le jour en septembre dernier. Une quinzaine d'enfants et une douzaine d'adultes y adhèrent.

L'enseignant, Jean-Jacques REAL ceinture noire 1^{er} Dan, est diplômé de la Fédération Française d'AÏKIDO et d'AÏKI-BUDO. Il a suivi plusieurs stages à LYON et à BLOIS avec Jean Michel MERIT (6^{ème} Dan) et a participé cette année à un stage à SORLE LE CHATEAU avec ARNAUD WALTZ (6^{ème} Dan) organisé par le club de MAUBEUGE.

Les cours ont lieu pour les enfants :

le samedi de 14h à 15h30 et le mercredi de 14h30 à 15h30.

Pour les adultes :

le samedi 15h30 à 17h et le mercredi de 17h30 à 19 h au Palais des Sports, Boulevard Dunant.

Chaque dimanche matin un cours, spécial maniement des armes (sabre, bâton, couteau) et un cours défense à mains nues contre adversaire avec une arme y sont enseignés.

Les dirigeants envisagent d'organiser des stages avec d'autres enseignants pour enfants et adultes afin de pouvoir diversifier leur enseignement.

Ce sport vous intéresse : un essai de 2 séances gratuites vous est proposé.

Tarif Baby 4/5ans :

50 Euros (licence + assurance + cotisation)

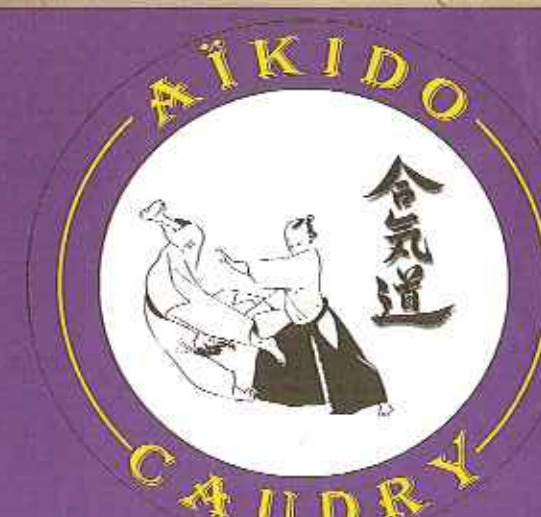
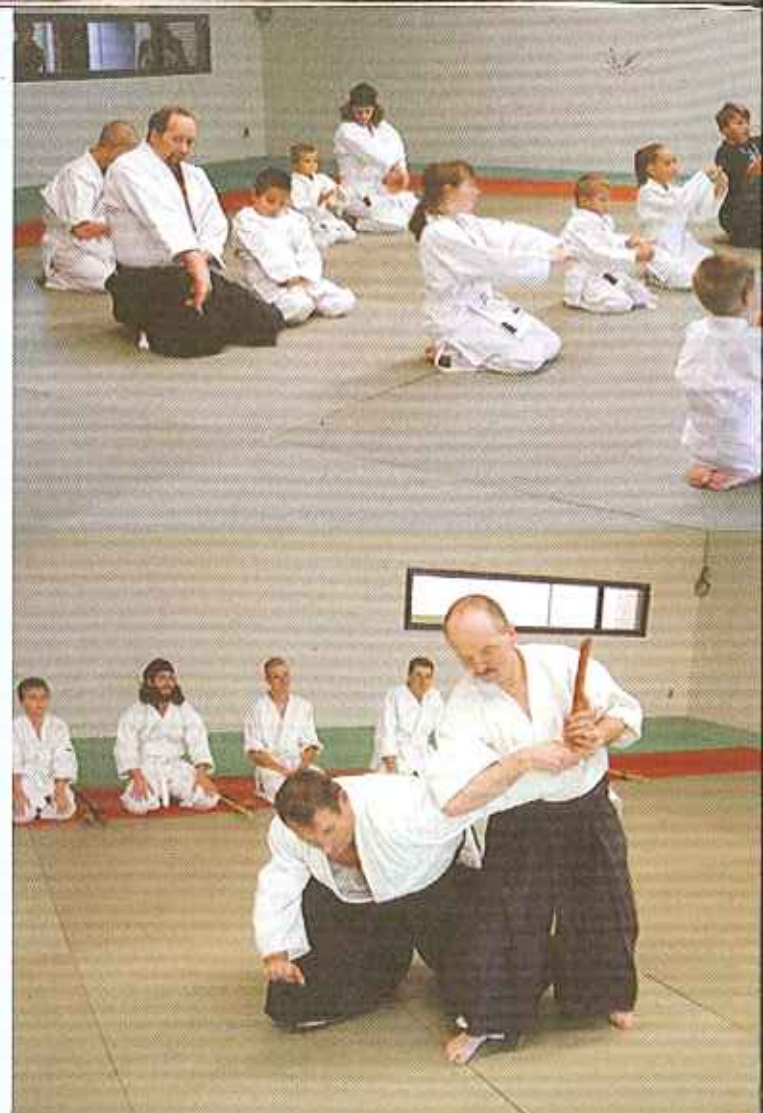
Tarif enfant 6/13 ans :

80 Euros (licence + assurance + cotisation)

Tarif adultes :

120 Euros (licence + assurance + cotisation)

Prévoir un certificat médical certifiant que vous êtes apte à la pratique de l'Aïkido.



AÏKIDO CAUDRY :
64, Boulevard Jean Jaurès
59540 CAUDRY
dojo : Palais de Sports
Boulevard Dunant
59540 CAUDRY

ou contactez Jean-Jacques REAL
38, rue de Belfort
59540 CAUDRY
Tél. : 03.27.85.61.96
E-mail : jeanjacques.real@neuf.fr



RESPYRS



L'association RESPYRS a pour but la promotion, l'organisation et le développement de l'enseignement du Yoga et des Disciplines Associées sur des bases reconnues par les diverses Ecoles et Universités Orientales et Occidentales.

QU'EST-CE QUE LE YOGA ?

Le YOGA peut être défini par deux aspects : un but et les moyens pour y parvenir :

Le but : «concept yoga» signifie un état d'être en union (YUG) avec soi, avec ses actions, avec les autres, avec son environnement. L'objectif final est l'obtention d'un état d'équilibre, de bien-être entraînant le développement de l'être humain dans toutes les dimensions.

Les moyens «yoga-outils» ce sont les techniques pour atteindre cet état : des postures, des respirations, des concentrations, des relaxations, des visualisations, ...

Le YOGA est une discipline d'éveil, un mode de vie permettant d'agir sur soi

*d'accéder à la connaissance de soi

*de gérer le stress de la vie quotidienne

*de garder, de retrouver ou de stabiliser un état de santé tel que le définit l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) : «la santé est un état complet de bien-être physique, mental et social...»

Le YOGA est accessible à tous sans limite d'âge, de race, de milieu social...

les techniques s'adaptent aux particularités des pratiquants.

En fonction de la demande, RESPYRS envisage la mise en place de projets d'actions ponctuelles ou de longues durées, ouverts à tous les secteurs d'activités sociales, d'éducation et de santé ainsi qu' à toute personne intéressée par le sujet

RESPYRS existe depuis le mois d'avril et a déjà participé à quelques projets dans des domaines d'interventions variés :

En mai et en Juin dernier, les assistantes maternelles de l'AS « La Maison Enchantée » ont participé à des cours de pratique de YOGA-RELAXATION. Cette initiation était basée autour du thème : « la GESTION du STRESS » et fut très appréciée par les participantes.

L'association intervient également depuis Octobre au centre de l'AFPA sur un projet de REINSERTION SOCIALE

En juillet, l'Association a dispensé des cours d'initiation de yoga et de yoga nidra lors du stage d'été de l'Association Arts Thérapie du Nord Pas de Calais : PUZZLE.



L'association RESPYRS a pour but la promotion, l'organisation et le développement de l'enseignement du Yoga et des Disciplines Associées sur des bases reconnues par les diverses Ecoles et Universités.

Elle va intervenir également dans la formation des arts thérapeutes en 2006.

Sur la demande des membres de Multiforme à Le Cateau, un cours s'est ouvert le jeudi à 15h au Palais des Sports. Une autre demande émanant d'une habitante de Walincourt va permettre l'ouverture d'un cours à la salle de TaiDo à partir du 9 Janvier le lundi à 18h45.

Pour sa première année d'existence, RESPYRS envisage 5 matinées de Yoga à thème qui se dérouleront les samedis matin sur Le Cateau et sur Caudry :

Yoga et Santé : « Prendre sa vie en main »

Yoga et Stress : « Gestion des émotions »

Yoga et Pranayama (techniques respiratoires): « De la respiration au souffle »

Yoga et Ayurveda (médecine indienne) : « Vers l'intégrité de l'être humain »

Yoga Nidra (yoga du sommeil) : « Apprenez à dormir... pour vous éveiller »

L'intervenante, Marie-Andrée BAILLON : caudrésienne, enseignante d'Education Physique au Lycée Jacquard, est titulaire du diplôme d'enseignante de Yoga de l'école EFFEYDA de C Wattelle. Elle est diplômée d'Université (Santé Publique et Sciences de l'Education) : « MASTER Education et Santé » où elle a formalisé une démarche de « yoga scolaire » dans une optique d'éducation pour la santé, validée par l'Inspection d'Académie, elle est également formatrice à l'Education Nationale.

Elle s'est spécialisée dans l' Education pour la Santé par le Yoga et en Yoga Thérapie. Elle a étudié dans diverses Ecoles, Centres et Universités tant en France, en Europe et en Inde lors de divers voyages d'études.

Pour tout renseignement :
Association RESPYRS,
24 rue Négrier 59540 CAUDRY
Tél :03.27.76.19.14

email : respysmab@aol.com
site en construction : www.respys.fr.tc



La Communauté de Communes Est-Cambrésis vous informe que les collectes des objets lourds et encombrants d'origine ménagère sur Caudry se dérouleront :

Secteur A :

7 et 8 Février 2006
10, 11 et 12 Mai 2006
5, 6 et 7 Septembre 2006
5 et 6 Décembre 2006

Secteur B :

9 et 10 Février 2006
16, 17, 18 et 19 Mai 2006
12, 13, 14 et 15 Septembre 2006
7 et 8 Décembre 2006

Secteur C :

15 et 16 Février 2006
30, 31 Mai et 1^{er} Juin 2006
19, 20, 21 et 22 Septembre 2006
14 et 15 Décembre 2006

Compte tenu des volumes à ramasser, la collecte pourrait s'étaler sur plusieurs jours.

Ader,	Gide,	Ampère,	Marot,	Acacias,	Pasteur,
Alençon,	Guesde,	Anvers,	Cité Mathieu	Amlens,	Pins,
Baboeuf,	Hugo,	Beauvillain A.	Meersch,	Aupicq,	Plez-Postry,
Bajart,	Jacquard,	Beauvillain F.	Mélayers,	Bassin des Eaux,	Poulain,
Barbusse,	Jaurès,	Berlioz,	Mermoz,	Bracq,	Quentin,
Belfort,	Juillet,	Blanqui,	Montaigne,	Berthelot,	Racine,
Bert,	Lamartine,	Blum,	Moulin,	Boileau,	Rodin,
Blériot,	Lebas,	Brossolette,	Musset,	Bouleaux,	Saules,
Ed. Bricout,	Lefebvre,	Bruxelles,	Négrier,	Bois Blancs,	Sévigné,
Cambrai,	Lemoine,	Calais,	Noblecourt,	Bossuet,	Souvenir Français,
Cavet,	Liberté,	Calmette,	Paré,	Briand,	Tabaumé,
Chantilly,	Ligny,	Cambrésis,	Péri,	Bruyère,	Tassigny,
Chanzy,	Locarno,	Camus,	Plet,	Carnot,	Thomas,
Charbonniers,	Manet,	Cateau,	Quinet,	Carpeaux,	Vausseur,
Charlet,	Marliot,	Comédie,	Rabelais,	Chênes,	Bd 8 Mai,
Route de Clary,	Marx,	Commerce,	Rassel,	Corneille,	Bd 19 Mars,
J.-B. Clément,	Michelet,	Denain,	République,	Curie,	Bd 11 Novembre,
Cousin,	Nain,	Desmoulin,	Ronsard,	Delescluze,	Cité Danjou,
de la Crèche,	Nation,	Dunkerque,	Roubaix,	Fénelon,	Cité Messenger,
De Gaulle	Osbert,	Egalité,	Rousseau,	Ferrer,	PL Louisa Poulain,
Delory,	Paix,	Eloi,	Route Béthenourt,	Jean de La Fontaine,	Rd Pt Artois,
Diderot,	Ribeaucourt,	Fourier,	Route Nationale,	Fourmies,	Rd Pt Est,
Douay,	Salembier,	Ghesquière,	Route de Quiévy,	France,	Rd Pt Ile de France,
Dunant,	Salengro,	Guérin,	Sourmais,	Gall,	Rd Pt des Flandres,
Edison,	Sandras,	Hugues,	Stéphenson,	Lefebvre Ed.,	Rd Pt Picardie,
Faidherbe,	Sembat,	Jardines,	Valenciennes,	Massenet,	
Fiévet,	Sucrerie,	Leavers,	Venise,	Méresse,	
Fontaine,	Thiers,	Leclerc,	Verne,	Michel,	
Fours à chaux,	Vaillant,	Malherbe,	Villon,	Molière,	
Gambetta,	Vaucanson,	Malines,	Voltaire.	Paris,	
Gare,	Zola	Malon,		Pascal,	



IMPORTANT :

la collecte des encombrants intéresse les objets qui ne peuvent être assimilés à des ordures ménagères (cuisinières, vélos, réfrigérateurs...) appartenant à des particuliers, à l'exception des produits polluants ou toxiques (cuves à fuel, huiles de vidange, fûts, pneus, gravats, pierre etc...) ainsi que les déchets des Industriels.

Les encombrants devront être facilement chargeables et groupés sur les trottoirs sans gêner la circulation des piétons. Le volume ne pouvant excéder 1m³. Tous les encombrants devront être déposés devant les habitations avant 6 heures.

ATTENTION : tout dépôt constitué après 6 heures est susceptible de ne pas être chargé.



Logement pour Tous

D'après un rapport de l'association régionale de l'habitat Nord/Pas-de-Calais, au 1er janvier 2004, le nombre de demandeurs de logement dépasse pour la première fois le palier des 100 000.

Caudry n'échappe pas à la crise du logement, le taux très faible de logements vacants ne permettant pas de satisfaire le nombre élevé des demandes.

La disponibilité des terrains à prix abordables est le levier de la relance de la production de logements. A cet effet, tous les espoirs sont permis. Notre commune vient de signer avec les partenaires sociaux, un vaste programme immobilier de logements collectifs et individuels qui apportera dans les mois à venir une réponse aux besoins exprimés par des familles dans l'attente d'un logement. Il faut savoir que ce programme de construction de logements voulu par notre Maire, a pour objectif majeur l'aménagement et le développement de notre ville, avec le souci d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, dont l'aménagement a été pensé pour assurer la meilleure intégration que ce soit d'un point de vue fonctionnel, architectural ou environnemental.

Des places de stationnement ont été aménagées à proximité des parcs pour un accès plus facile, en particulier aux personnes à mobilité réduite.

En complémentarité, des espaces verts et des plantations ont été prévus pour donner une meilleure image de notre ville, sans oublier :

*sa Base de Loisirs, ses étangs, son parc animalier et espaces de jeux jouxtant la salle polyvalente confinée dans un paysage cohérent et verdoyant.

*Caudry c'est l'univers de la culture, des loisirs, de l'enseignement, du sport, de nombreuses associations culturelles et sportives dont 27 disciplines pratiquées.

Information du Groupe S.A.I.

Les sociétés du Groupe Sambre - Avesnois - Immobilier et particulièrement PROMOCIL et L'AVESNOISE produisent annuellement près de 200 logements sur l'arrondissement d'Avesnes et l'Est Cambrésis. Tant dans l'ancien que dans du neuf. (Logements individuels ou petits collectifs). Tant en milieu urbain qu'en sauvegarde du patrimoine rural. Promocil et l'Avesnoise travaillent depuis toujours à l'amélioration des conditions de vie des habitants des grandes et petites communes.

Vous êtes à la recherche d'un petit logement sur la commune de Caudry ?
Contactez l'agence au 03.27.75.71.00



Infos aux locataires

de Caudry et de Le Cateau
un numéro d'appel en cas d'urgence
Secteur Promocil : 06.72.00.18.40
Secteur Avesnoise : 06.72.00.17.74



Les chantiers...

Le chantier rue Anatole France a démarré début octobre 2005. Ainsi, 12 logements collectifs avec garage, 9 logements type III et 3 logements type IV devraient être livrés pour la fin d'année.

Démarrage du chantier des nouveaux bureaux de l'Agence Caudrésienne de l'Habitat, Place Fiévet. Ouverture des portes prévue pour le début d'année 2007.



Pierre FOVEZ
Adjoint au logement

Des artisans à votre service...



Pour tous vos travaux d'agencement et de rénovation, intérieur et extérieur :

EJPM Construction

Entreprise générale de bâtiment
Construction de maisons individuelles
76, Bd Jean Jaurès
Tél. : 03.27.75.26.85

GREMELLE Construction

Maçonnerie - Plâtrerie - Isolation
Rénovation - Façade
243, rue Aristide Briand
Tél. : 03.27.75.08.90

Frédéric HAUTECOEUR

Construction neuve - Rénovation - Maçonnerie
13 rue Berthelot
Tél. : 03.27.70.25.51 - 06.98.80.74.51

JEG Habitat

Aménagement - Transformation (Intérieur et extérieur)
113, rue Barbusse
Tél. : 03.27.75.41.97

Robert LEFEBVRE

Agencement - Rénovation
182/3, rue Barbusse
Tél. : 03.27.85.09.95

Claude PHILIPPE

Maçonnerie de Rénovation
59 bis, rue de Cambrai
Tél. : 06.17.74.44.79

YAN Rénovation

Tous travaux intérieurs et extérieurs
Fermeture bois, aluminium et PVC
6, rue Carnot
Tél. : 06.80.28.39.49



COBOSE

Rénovation d'escalier - Parquets
5, rue Blériot
Tél. : 03.27.75.08.95

Ets DE GRAEF

Menuiserie - Agencement
Zone Industrielle - rue de Wedel
Tél. : 03.27.85.04.91

LR Fermetures

Menuiseries sur mesure - PVC - Alu - Bois
15 rue du Maréchal Leclerc
Tél. : 03.27.76.44.96

SOBATAL

Fabrication et pose de menuiserie aluminium
Pose de menuiserie PVC
237, rue Barbusse
Tél. : 03.27.76.37.37

SARL Menuiserie VINCENZI

Menuiserie Bois - PVC - Alu - Agencement
Isolation - Fermeture - Parquet
103, rue de Valenciennes
Tél. : 03.27.76.19.43

ATOUC Carrelages

Négoce et Pose de Carrelages
230, rue Barbusse
Tél. : 03.27.75.83.00

DUCORNET Bâtiment

Plâtrier - Peinture - Décoration
271 bis, rue Briand
Tél. : 06.12.73.69.39



Pour tous vos travaux de toiture :

DEFOSSEZ Jean-Luc

Couvreur - Zingueur
7, rue de Calais
Tél. : 03.27.76.18.59

LEFEBVRE David

Couvreur - Zingueur
193 quatre, rue Barbusse
03.27.85.62.95

Pour travaux d'électricité, chauffage, climatisation, sanitaire :

DOROSANDRE M.E.I.

Maintenance et installation en
électricité générale et industrielle
15 bis, rue du Maréchal Leclerc
Tél. : 03.27.76.48.55 - 06.72.28.44.49

SARL LEFEBVRE Électricité

Électricité Industrielle et Générale
114, rue Pasteur
Tél. : 03.27.85.11.36

ETS POULAIN

Électricité Générale - Plomberie - Sanitaire
218, rue de St Quentin
Tél. : 03.27.70.41.67

SARL VERHELLE

Électricité Générale - Travaux de bâtiments
Rénovation - Plâtrerie
13 rue de St Quentin
Tél. : 06.76.73.20.88

ACF Yohann LEDIEU

Études - Installation de Climatisation
22 Ter, rue de l'Égalité
Tél. : 03.27.76.42.49

CLIMAFROID NORD

Froid Commercial - Climatisation pour professionnels et particuliers - Cuisines professionnelles
93 rue Négrier
Tél. : 03.27.76.49.22 - 06.77.16.84.75

CHAUFF 3000

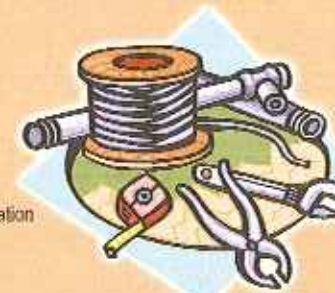
Chauffage - Sanitaire
Carrelage - Salles de Bain
66 rue Gambetta
Tél. : 03.27.75.26.23

DOUAY-COLLINSE

Chauffage Central & électrique
Sanitaire - Climatisation
73, rue de la République
Tél. : 03.27.85.00.65

SARL GUIDET et Fils

Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Traitement des Eaux
58, rue Barbusse
Tél. : 03.27.85.04.47



Envie de faire installer une antenne TV ou une parabole ? Un appareil en panne ?

SAT Joël FIEVET

Installation d'antennes TV et Paraboles
Vente et Dépannage TV, Vidéo
Distributeur Canal +, Canal Sat et TPS
6, rue des Bouleaux
Tél. : 03.27.85.64.09

Pascal LABADIE

Dépannage TV - Vidéo - HiFi
256 bis, rue Aristide Briand
Tél. : 03.27.76.07.46

Et aussi :

SARL RICHEZ Jean-Michel

Serrurerie - Forronnerie
Menuiserie métallique, aluminium et PVC
83/85, rue Négrier
Tél. : 03.27.85.04.20

S.P.C.C.

Espaces verts - clôtures - portails avec ou sans motorisation
8, rue Carpeaux
Tél. : 03.27.76.43.43

PASCUAL José

Tapissier - Garnisseur - Matelassier
210, rue de St Quentin
Tél. : 03.27.70.35.85

Transport et TP PRUVOT

Démolition - Terrassement - Évacuation
Remblais - Aménagement d'accès
74, rue de la Sucrierie
Tél. : 03.27.85.91.60

Si vous êtes installé à Caudry et que vous n'apparaissez pas sur cette liste, merci de vous faire connaître auprès de Mme Agnès DERIEUX - BERANGER, Adjointe au Commerce

et à l'Artisanat (: 03.27.85.25.18 (aux heures de bureaux)

RE,-Actifs

L'association RE,-ACTIFS a changé de Président. Madame Annette DARRAS a remplacé Monsieur Philippe HERBAUX qui a occupé cette fonction de 2001 à 2004.

RE,-ACTIFS est une association de loi 1901 qui existe depuis 1989. Son but est de faciliter l'insertion sociale et professionnelle de personnes rencontrant de particulières difficultés dans ces domaines. Elle mène depuis 1994 des actions sociales, de formation et d'insertion professionnelle sur le territoire de la commune de CAUDRY.

Parmi ces actions on compte 3 ateliers et chantiers d'insertion :

-Un chantier lié à l'aménagement et à l'entretien des espaces verts de la commune ; cette brigade verte emploie 10 personnes à mi-temps.



-Un atelier de décapage et de rénovation de mobilier bois ; cet atelier, situé 155 rue Henri Barbusse, emploie 20 personnes à mi-temps.

-Un atelier de réparation et de mise à disposition de motocycles ; cet atelier, également situé 155 rue Henri Barbusse, emploie lui aussi 20 personnes à mi-temps.



Ces ateliers sont financés par l'Etat, le Conseil Général du Nord et le Fond Social Européen.



Les personnes salariées dans ces chantiers le sont, actuellement encore, en Contrat Emploi Solidarité ou en Contrat Emploi Consolidé. En 2006 ces types de contrat seront remplacés par le Contrat d'Avenir. Ces postes sont ouverts à toute personne, homme ou femme, allocataire du RMI. Aucune qualification particulière n'est demandée.

Si vous souhaitez déposer votre candidature vous pouvez contacter le 03.27.85.11.31 ou le 03.27.74.99.85 du lundi au vendredi aux heures de bureau.

RE,-ACTIFS est par ailleurs l'organisme coordonnateur des acteurs de la formation œuvrant dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme. Au total ce sont 5 organismes qui mettent en place tout au long de l'année, à l'échelle du Cambrésis, des actions de remise à niveau. Ces formations sont ouvertes à toute personne rencontrant des difficultés pour lire ou pour écrire. Elles sont le plus souvent dispensées à temps partiel.

A Caudry c'est l'INSTEP qui peut vous recevoir et vous informer si vous êtes intéressés. Ses locaux sont situés 2, rue des Bois Blancs à Caudry et vous pouvez les contacter au 03.27.85.40.54.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur le fonctionnement du dispositif de lutte contre l'illettrisme dans le Cambrésis vous pouvez également téléphoner à RE,-ACTIFS au 03.27.74.99.85 en demandant Monsieur Philippe JAILLANT.

Enfin l'association mène des actions sociales. Elle anime sur Caudry un petit groupe de femmes dans le cadre d'un accompagnement familial et scolaire. Cette action est reconnue par la DDASS, la CAF et le Conseil Général du Nord. Elle aide quelques familles caudrésiennes à surmonter des difficultés relationnelles, sociales, éducatives, en organisant par exemple des départs en vacances ou en facilitant des relations avec l'éducation nationale.

L'animatrice de ce collectif est Madame Elisabeth SIROP ; vous pouvez la joindre en appelant le 03.27.75.97.48.



La FNACA



Le comité F.N.A.C.A. de Caudry s'est réuni en Assemblée générale le Jeudi 17 novembre, au Centre Socio-Culturel.

La salle était comble pour accueillir Maurice CHANAL, Vice-Président Départemental Délégué, en présence de Monsieur Boury Maire-Adjoint et les délégations de comités F.N.A.C.A. du Cambrésis et représentants d'associations d'Anciens Combattants 39/45.

Christian BUZIN, Vice-Président du Comité, dirigeait les débats et a présenté la résolution de l'association.

Dans son rapport, le trésorier André MENTION a présenté une situation très saine de la trésorerie et de la caisse solidarité déoès.

Le Président Gérard BEZIN dressa le bilan de l'activité de deux ans de l'association : exposition sur la guerre en Afrique du Nord, participation à la vie de la Cité de la Dentelle, implication dans l'action revendicative F.N.A.C.A. Devoir de mémoire, il émit le souhait que le monument de la guerre 1870 soit restauré.

Soulignant le côté amicaliste du comité, Gérard BEZIN rappela ses voyages, excursions, déjeuners dansants.

Pour conclure, le Président ne manqua pas de mettre un accent particulier sur la célébration du 19 mars 1962, seule date historique de la fin de la guerre en Algérie, comme cela se fait à Caudry depuis 1963. Toute autre date sortie de l'imagination du Président de la République sans consultation du Parlement et de ceux qui entretiennent le souvenir de l'Algérie Française ne fait pas recette.

Le Bureau a été reconduit comme suit :

Président : Gérard BEZIN, Secrétaire : Paul BRACQ, Trésorier : André Mention, Vice-Président : Christian BUZIN, Jean DETANT, Jean Claude GABET, Charles JACQUEMIN, Michel PLET, Trésorier-Adjoint : Roger JACQUEMIN, Porte drapeau : Daniel MERCIER, Michel DENHEZ et Claude FLAGEL, Membres du Bureau Yves BERSILLON, Michel CLAISSE, Jean Claude COURTOIS, Claude DROMBY, Michel DEFOSSEZ, Albert FAUQUEUX, Serge FONTAINE, Claude GLADIEUX, Georges JOBET, Fernand LENGAND, René LEBORGNE, Roger ELOIR, Germain MENARD, Serge MERESSE, Stéphane WOZNAK.

Pour joindre l'utile à l'agréable la date du 17 novembre a été choisie pour coïncider avec l'arrivée du Beaujolais nouveau. Au vin d'honneur, ce sont près de 60 bouteilles qui ont été vidées, accompagnées de 20 kg de charcuterie.

A l'occasion du Telethon, la F.N.A.C.A. a manifesté sa solidarité en remettant un chèque aux organisateurs.

Gérard BEZIN,
Président de la FNACA.

Pour adhérer à l'association :

- Permanence le 1^{er} jeudi du mois de 15 à 16 heures Centre Socio-Culturel.
- Gérard BEZIN - 64 rue Fourier
- Paul BRACQ - 14 rue Taboumé
- André MENTION - 57 rue Blanqui



Caudry d'Hier et d'Aujourd'hui Nouveau programme des expositions dans l'Espace de Vie Historique Salle André FLAMENT

***Du lundi 6 février au samedi 15 avril :**
Cartes postales sur Caudry et le Caudrésis

***Du lundi 24 avril au samedi 1er juillet :**
Tout sur la chanson française

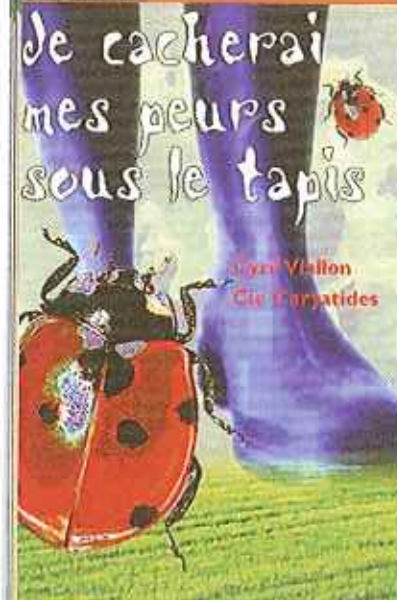
***Du lundi 10 juillet au samedi 2 septembre :**
Les collectionneurs

entrée gratuite tous les jours de 15h à 18h
ou sur rendez-vous, fermé mardi et dimanche.

Pour tout renseignement :
Tél. : 03.27.70.09.64 pendant les permanences.



Le groupe
de bénévoles



Je Cacherais mes peurs sous le tapis
 Danse et projections vidéo à partir de 6 ans. et music Hall
 Vendredi 20 Janvier - 20h30
 Théâtre de Caudry
 Tarifs : 10€ et 5€



Scènes Mitoyennes
 Pour tout renseignement - ☎ : 03.27.70.09.60
 Cambrai Caudry

JEF KINO
 Chansons
 Vendredi 27 janvier - 20h30
 Théâtre de Bertry
 Tarifs : 10€ et 5€



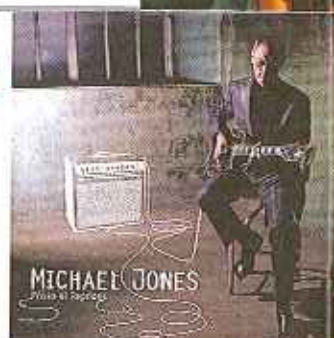
L'AMOUR AUX RAYONS X
 Cabaret musical et joyeux
 Vendredi 3 février - 20h30
 Théâtre de Caudry
 Tarifs : 10€ et 5€



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DE LA MAGOUILLE
 Concert plutôt rock pour enfants et adultes
 Mardi 28 février - 20h30
 Théâtre de CAUDRY
 Tarifs : 10€ et 5€ - Mardi Gras Crêpes Party !



MICHAEL JONES
 Blues
 Vendredi 10 mars - 20h30
 Théâtre de CAUDRY
 Tarifs : 30€ et 25€



ELIOTT MURPHY
 Blues Folk
 Vendredi 7 avril - 20h30
 Théâtre de CAUDRY
 Tarifs : 17€ et 9€



FAUST
 Ciné - Théâtre
 Vendredi 19 mai - 20h30
 Théâtre de CAUDRY
 Tarifs : 10€ et 5€



Légende des logos :
 Coup de Coeur
 Spectacle tête d'affiche
 Spectacle découverte

Le tarif réduit concerne les étudiants, les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les groupes de 10 et les abonnés.
 Les places sont en vente auprès des offices de tourisme de Caudry et Cambrai ou sur place les soirs de spectacle.

LE MILLENIUM
 vous propose
 2 nouvelles formules d'abonnement :

- ◆ **Ciné Malin** : 10 Places : 40 € (valable 6 mois et limitées à 3 places par séance)
- ◆ **Ciné Passion** : 10 Places : 35 € (valable 4 mois et limitées à 3 places par séance)

Malins ou Passionnés, rejoignez les abonnés du Millénium !

L'Office Municipal de la Culture

a vécu de beaux événements au 4^{ème} trimestre 2005

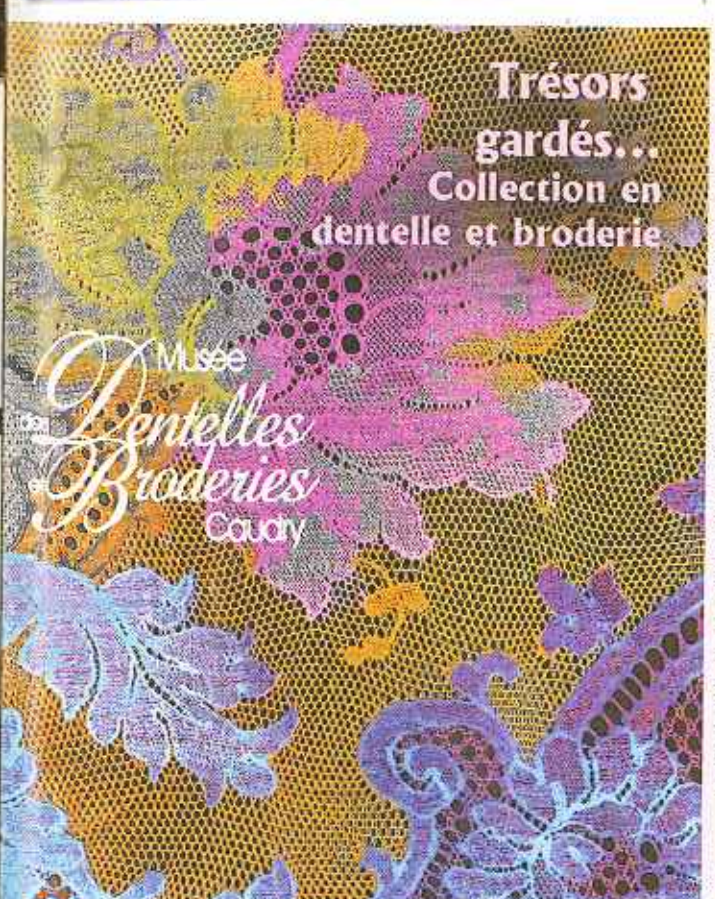
- *Les 17 et 18 Septembre
 -Les Journées du Patrimoine avec la participation de l'Atelier REIURE et de l'Atelier MOSAIQUE.
- *Du 25 Septembre au 3 Octobre
 -Le célèbre salon d'Automne orchestré par le non moins célèbre Maurice BRICOUT.
 Salon qui accueille de plus en plus d'exposants, salon révélateur de talents et que nous souhaitons encore plus riche pour la trentième édition en l'an 2006.
- *4 Octobre
 -Remise des prix du Concours de Nouvelles organisé par la Caudriole, suivie d'un spectacle Médiéval donné par le Cercle Gérard Philippe.
- *2 & 3 Novembre
 -Le téléthon. Nicole MATTEZ et ses adhérentes et Maurice BRICOUT ont mis en vente leurs réalisations.
 Somme récoltée : 1 346€ - Félicitations -



En espérant que 2006 connaîtra des moments aussi riches !

Quelques points à retenir :

- Les différents ateliers qui font de plus en plus d'adeptes,
- Les conférences reportages,
- l'Exposition de portraits Féminins "RIBAMBelles" par Yvon LORRIAUX du 3 au 16 Février 2006 au "Pont des Arts" (entre la salle des Fêtes et le Théâtre).
- Exposition en Mai de Didier CAUDRELIER, artiste peintre et Ludovic BELVAL, sculpteur.



Trésors gardés... Collection en dentelle et broderie

Le musée Caudrésien des Dentelles et Broderies expose du 11 février au 17 avril 2006 une partie de sa collection privée.
 (Entrée gratuite pour les Caudrésiens)

Véritable trésor caudrésien, cette collection est constituée d'acquisitions et de dons, retraçant l'évolution des dentelles et broderies fabriquées à Caudry depuis les années 1880 à nos jours. Carnets d'échantillonnage, échantillons de dentelle et de broderie, fragments de vêtements féminins, robes de soirée et de mariée, accessoires textile... Autant d'éléments témoins de l'activité industrielle dentellière et de l'attachement des Caudrésiens, souvent acteurs de cette industrie à leur patrimoine. Afin d'approfondir la thématique de l'exposition, le personnel pédagogique du musée invite les enfants issus de familles ayant travaillé ou travaillant pour l'industrie dentellière à chiner dans leur grenier à la rencontre d'un élément pouvant témoigner du patrimoine caudrésien. Lors d'un atelier au musée le mercredi 15 février 2006 de 14h à 17h, les enfants pourront présenter « leur trésor » sous forme d'une discussion, entre enfants et adultes, afin d'établir une fiche descriptive pour chaque découverte. A l'issue de cette rencontre une première partie d'exposition, sous forme de prêts, sera réalisée avec l'aide des enfants, mettant en valeur leur Trésor et représentant l'aboutissement de leur recherche.

Renseignements au 03.27.76.29.77
 Participation gratuite et inscription jusqu'au 06 février 2006.

Santé

maux de tête,
vertiges,
perte de connaissance...

CHEZ VOUS,
le monoxyde de carbone (CO)
est inodore, invisible et asphyxiant.
Il ne prévient pas.

CHAUFFAGE

Attention aux risques d'intoxication.

Par an
300 morts
6000 intoxications aiguës
1% de CO dans l'air
tue en 15 minutes

prévention soyez vigilant !
une bonne ventilation du logement,
des appareils à combustion entretenus

Campagne de prévention et d'information sur le risque d'intoxication au monoxyde de carbone

Aujourd'hui encore, de trop nombreuses personnes et familles vivent dans des logements dangereux ou néfastes pour leur santé. Selon une étude menée en 2004, il apparaît que, dans le département du Nord, au moins 500 personnes ont ainsi été victimes d'une intoxication par le monoxyde de carbone dont une dizaine sont décédées.

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone?

C'est un gaz incolore, inodore mais mortel qui se dégage suite à toute combustion incomplète quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, fuel, gaz, pétrole, propane. Tous les types d'appareil de chauffage peuvent être concernés : chaudière, insert, poêle, chauffe-eau, chauffage mobile d'appoint.

Il agit comme gaz asphyxiant très toxique qui est rapidement absorbé par l'organisme et peut devenir mortel.

CONSEILS PRATIQUES POUR EVITER LES ACCIDENTS

Faites installer et entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude par un professionnel qualifié. Tous les appareils doivent faire l'objet d'une vérification complète au moins une fois par an (un appareil encrassé produit du monoxyde de carbone....)

prévention soyez vigilant !

une bonne ventilation du logement, des appareils à combustion entretenus par un professionnel qualifié!

Ne bouchez jamais vos grilles d'aération, laissez l'air circuler chez vous. Lorsque vos appareils fonctionnent mais sont privés d'air, ils produisent du monoxyde de carbone.

Veuillez à ce que le conduit de cheminée soit en bon état et faites le ramoner une fois par an par un professionnel qualifié. L'encrassement ou l'obstruction des conduits empêchent l'évacuation des gaz brûlés qui risquent alors de refouler à l'intérieur du logement.

Il est impératif de respecter les conditions d'utilisation fournies par le fabricant. Ainsi, les appareils de chauffage d'appoint ne doivent pas être utilisés en continu. Ces appareils ont besoin d'un volume d'air important pour bien fonctionner, sinon ils dégagent du monoxyde de carbone. L'air du local doit régulièrement être renouvelé.

Quels sont les signes d'une intoxication?

Maux de tête, vertiges, nausées, troubles visuels, vomissement, malaises pouvant entraîner une perte de connaissance voire un coma sont autant de symptômes qui peuvent faire penser à une intoxication au monoxyde de carbone.

Que faire en cas d'accident ?

- Arrêter les appareils à combustion,
- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres,
- Faire évacuer les occupants hors de l'atmosphère polluée,
- Appeler les secours (Pompiers : 18, Samu : 15),
- Ne réintégrer les locaux qu'après le passage d'un professionnel qualifié qui recherchera la cause de l'intoxication et proposera les travaux à effectuer.

www.sante.gouv.fr



Naissances

22/08/2005 Thomas GATELLIER
27/08/2005 Théo SARTIAUX
28/08/2005 Chloé MELNIQUE
29/08/2005 Théo CARLIER
06/09/2005 Léa FONTAINE
08/09/2005 Romane BREBION
09/09/2005 Lola COURTOIS
12/09/2005 Bastien MANTEL
17/09/2005 Gwendoline DÉMARETZ
22/09/2005 Tommy DANJOU
22/09/2005 Mathilde LEDUCQ
23/09/2005 Julien BONNEVILLE
26/09/2005 Raphaël GABET
27/09/2005 Herwan HENNINOT

29/09/2005 Erwan CLAISSE
29/09/2005 Benjamin DOIGNEAUX
03/10/2005 Lucas LEBRUN
07/10/2005 Lenny MANDRELIER
07/10/2005 Mathis MOREL
08/10/2005 Ewen AMATHIEU
13/10/2005 Iona RENARD
19/10/2005 Asad RANA
21/10/2005 Corentin CARLIER
22/10/2005 Quentin GUIDEZ
22/10/2005 Méliana WANECQUE
23/10/2005 Doriane RAMETTE
26/10/2005 Joan LEBLANC
27/10/2005 Matéo LESAGE
28/10/2005 Camille VANDEWEGHE
30/10/2005 Mathéo CARPENTIER
30/10/2005 Alexandra DEMOUTIEZ
31/10/2005 Leny MARTIN
07/11/2005 Jordan JACQUEMIN
08/11/2005 Mathis LELONG
09/11/2005 Anaïs BAZIN
09/11/2005 Corentin DE CARVALHO DA COSTA
10/11/2005 Enzo DE CARVALHO DA COSTA
11/11/2005 Bryan MOREAU
11/11/2005 Tom TRANGER
12/11/2005 John FONTAINE

12/11/2005 Syann LAPOINTE
12/11/2005 Thibault MAGNIER
14/11/2005 Léna LÉVÉQUE
21/11/2005 Phylie PAHU
22/11/2005 Nathan GALIO
22/11/2005 Manon LEMAIRE
28/11/2005 Mathéo LEDUCQ-LUTSEN
28/11/2005 Evan MARLIÈRE
29/11/2005 Irina BAYARD
29/11/2005 Andy HERBERT
30/11/2005 Flavien TOEUF
06/12/2005 Léa TONDEUR
07/12/2005 Noah DAVOINE
14/12/2005 Mélinda ABES
15/12/2005 Lukas HUROT
20/12/2005 Enzo CACHEUX
21/12/2005 Louane BESIN
21/12/2005 Alexandre PROUVEUR
26/12/2005 Tanguy ROSACE
28/12/2005 Lou MOLLET
28/12/2005 Antony MORELLE-DELOFFRE
29/12/2005 Alain GUIDEZ
31/12/2005 Clément COTTON
31/12/2005 Cassandra LEVISSE
02/01/2006 Erwan PROUVEUR
02/01/2006 Maxence VASSARD

27/08/2005 Daniel GOMBART - Ganna ZUBAKOVA
03/09/2005 Eddy BULTEZ - Laure DIRSON
03/09/2005 Patrick LACROIX - Isabelle LAURENT
03/09/2005 Michel LE PEN - Claudine MOREAU
09/09/2005 Jean-Luc LECLERCQ - Khalissa BOUZIDI
10/09/2005 Guillaume REGNIER - Marie-Caroline LAUDE
10/09/2005 Alexandre HERBIN - Laetitia JANOWSKI
10/09/2005 Yvan LUTICK - Gabrielle MANSSART
17/09/2005 Christophe COURBET - Karine EUSTACCHIO
17/09/2005 Stéphane SAVREUX - Virginie ROBIQUET
24/09/2005 Freddy LEMAITRE - Sylvie SEINGIER
24/09/2005 Jérémie LEBLANC - Bernadette BRICOUT
01/10/2005 Sylvain DRUART - Gaëtan LESAGE
01/10/2005 Vincent HARDY - Natacha POISSONNIER
08/10/2005 Yannick DELACOURT - Marie-Léone MILOT
22/10/2005 Alain MICHE - Delphine VINCENT

Mariages



Décès

23/08/2005 Jeanne MACHUT Vve DAUCHET 83 ans
24/08/2005 Jean GROSSEMY 58 ans
31/08/2005 Denise DELVILLE Vve BILLOCHON 88 ans
04/09/2005 Jean BARREZ 52 ans
05/09/2005 André ROLAND 78 ans
06/09/2005 Camille DAVOINE ép. CARRÉ 79 ans
08/09/2005 Jean PREUX 57 ans
14/09/2005 Annick SELON Vve LASSERON 48 ans
20/09/2005 Chieck DIARRA 67 ans
23/09/2005 René LERNON 51 ans
27/09/2005 Madeleine DELBART ép. MALÉZIEUX 85 ans
04/10/2005 Claude MILLIOT 67 ans
09/10/2005 Jacques LAMOURET 77 ans
10/10/2005 Hermine DÉPIERRE Vve BRICOUT 91 ans
15/10/2005 Clémence LECLERCQ 78 ans
20/10/2005 Julienne DELABRE Vve GERARD 87 ans
22/10/2005 Marie-Renée DEBAILLEUX ép. COCHET 54 ans
24/10/2005 Paul MOREAU 80 ans
24/10/2005 Jean OUDART 74 ans
28/10/2005 Paul MÉRIAUX 93 ans
28/10/2005 Alain MOIRET 67 ans
28/10/2005 Nathalie PETIOT 23 ans
30/10/2005 Ahmed ACHBAD 63 ans
30/10/2005 Denise QUINCHON Vve THUILLEZ 84 ans

31/10/2005 André DERIN 79 ans
31/10/2005 Renée-Pierre DUBOIS 58 ans
02/11/2005 Georges LESAIN 76 ans
04/11/2005 Jean FRUIT 82 ans
06/11/2005 Augustin BOUILLEZ 78 ans
07/11/2005 Mauricette DUCORNET Vve DELBART 72 ans
09/11/2005 Christian LEFEBVRE 58 ans
11/11/2005 Andrée POULIN ép. LEFEBVRE 69 ans
15/11/2005 Madeleine DUTEIL Vve SOUFFLET 86 ans
20/11/2005 Jean CARON 79 ans
21/11/2005 Gerogette DEPREUX Vve CHARLES 83 ans
24/11/2005 Emilienne MARCAILLE Vve GLACET 85 ans
25/11/2005 Charles BRICOUT 74 ans
30/11/2005 Marie DENHEZ Vve BRACQ 97 ans
04/12/2005 Marie PONSIN ép. DUFOUR 54 ans
09/12/2005 Suzanne BANTIGNY Vve LEPRETRE 78 ans
09/12/2005 Jean BRICOUT 86 ans
09/12/2005 Antoine DELAHOUSSE 77 ans
12/12/2005 Jean DRUTOWSKI 75 ans
24/12/2005 Aurélien THONNELIER 19 ans
04/01/2006 Claude CARTIGNY 73 ans
04/01/2006 Annie VAN BOGHOUTE ép. LEPREUX 55 ans
09/01/2006 Josiane FONTAINE Vve LECERF 70 ans

FESTIVAL ROCK 2006

buvette et restauration sur place - entrée 5€

projection Visual kei (Rock Underground japonais)
et projection Heart Of Rockor avant concert

Stand Tatoo et Stand Création Tee-Shirt personnalisé.

NEVERLATE

PUNK ROCK (<http://www.neverlate.new.fr>)

LIFELYXIR

POP ROCK (www.lifelyxir.net)

NO SCRAP

ROCK (<http://noscrap.free.fr>)

EUTERPIA

HEAVY DEATH
(<http://euterpia.free.fr>)

Vendredi 10 Février - CAUDRY

21 H Salle Polyvalente de la Base de Loisirs du Val du Riot

festival rock 2006 organisé par

HEART OF ROCKOR

<http://www.heartofrockor.fr.tc>

